



UFR DE
Faculté de Droit
et d'Économie

**La coopération internationale entre la BID et le MARNDR. Analyse
d'une stratégie de développement d'Haïti en matière agricole.**

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Présenté par

Christie CHARLOT

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Droit Public

POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2021-2022

MASTER 2 RECHERCHE

PARCOURS : CARRIÈRES PUBLIQUES

SPÉCIALITÉ : DROIT PUBLIC

Sous la direction de

Mme Karine GALY

Juin 2022

UNIVERSITÉ DES ANTILLES
FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

**La coopération internationale entre la BID et le MARNDR. Analyse
d'une stratégie de développement d'Haïti en matière agricole.**

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Présenté par

Christie CHARLOT

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Droit Public

ANNÉE UNIVERSITAIRE : 2021-2022

MASTER 2 RECHERCHE

PARCOURS : CARRIÈRES PUBLIQUES

SPÉCIALITÉ : DROIT PUBLIC

Sous la direction de

Mme Karine GALY

Juin 2022

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

"La coopération Internationale est à la fois

une nécessité et un idéal."

René Maheu, sixième directeur

général de l'UNESCO

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont au grand Architecte de l'univers pour son amour incommensurable.

J'adresse mes remerciements les plus sincères aux membres de ma famille pour leur sacrifice, leur soutien, et leurs prières.

Je remercie mon mari, Grégory, pour son soutien indéfectible durant cette longue période d'absence. Il a été la première personne à m'informer de cette opportunité d'étude en Martinique à travers Campus France.

La réalisation de ce mémoire ne saurait être possible sans le conseil et le temps judicieux de la directrice de ce mémoire, Madame Karine GALY. Je tiens à la remercier pour sa grande écoute et son appui infaillible.

Aux responsables des services de Masters et de la scolarité pour leur disponibilité, à tous les professeurs qui ont su dispenser leur savoir durant ces années d'étude, j'exprime mon plus grand respect et aussi ma profonde gratitude pour m'avoir donné toutes les notions nécessaires tout au long de notre formation dans ce master.

Un grand merci aux cadres du MARNDR ainsi que les représentants de ses partenaires techniques et financiers notamment la BID qui ont participé à l'étude et m'ont ainsi procuré des documents très utiles pour réaliser ce travail.

Un remerciement particulier à ceux qui ont soutenu ma candidature à ce Master de Droit Public, à mes collègues de la faculté de l'Économie qui m'ont encouragé pour la réussite de ce travail, à mes amis du Campus de Schoelcher et de la Martinique en général, pour leurs conseils.

Merci à tous ceux qui ont su me motiver à la réalisation de ce travail de recherche.

Merci à tous ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre, ont su apporter une contribution à cet accomplissement. Je pense spécialement aux responsables de la Bourse ÉLAN qui ont su m'accompagner durant ces deux années

Puisse ce travail être la concrétisation de vos souhaits tant allégués et le fruit de votre inconditionnel soutien.

AVERTISSEMENT

Cette étude porte sur l'analyse d'une stratégie de développement du secteur agricole en Haïti au regard des priorités nationales. A cet effet, il est intitulé "La coopération internationale entre la BID et le MARNDR. Analyse d'une stratégie de développement d'Haïti en matière agricole" et répond ainsi à une motivation à la fois académique et personnelle.

Du point de vue académique, cette étude répond à une exigence dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master de Droit Public à l'Université des Antilles. Il convient de souligner que les résultats obtenus n'ont pas la prétention d'être exhaustifs, mais constituent une piste à examiner pour mieux comprendre la portée de la Coopération internationale en Haïti, à travers, singulièrement le cas de la BID et son intervention au sein du MARNDR. Cette étude analyse également les freins à la pleine expansion de cette coopération. En ce sens, elle se veut servir de guide à celles et ceux souhaitant mieux appréhender les différents aspects de la question.

C'est ainsi que ce sujet attise ma curiosité et que, personnellement, je souhaite continuer des recherches afin de mieux cerner le cadre de la coopération internationale dans mon pays d'origine, ses manquements, ses enjeux. Cette motivation me vient plus particulièrement de mon père et mon parrain et tous les autres cadres du MARNDR déterminés à œuvrer en faveur de l'évolution du secteur agricole.

Par ailleurs, plusieurs difficultés ont été rencontrées dans le cadre de ce travail de recherche, notamment : l'indisponibilité de données pertinentes sur les sites consultés, le manque d'ouvrages/d'articles traitant de la coopération internationale en Haïti et l'inaccessibilité à certains textes de loi.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Art.	Article (s)
AFP	Agence France-Presse
ALC	Amérique latine et des Caraïbes
APD	Aide publique au développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement (<i>IDB, en anglais</i>)
BM	Banque Mondiale
CCI	Cadre de coopération intérimaire
CE	Commission européenne (<i>EC, en anglais</i>)
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme
CERAPCOOP	Centre de ressources et d'Appui pour la coopération internationale
CIJ	Cour internationale de Justice (<i>ICJ en anglais</i>)
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNUCED	Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement
CSCCA	Cour Supérieure des comptes et du contentieux administratif
CT	Collectivité territoriale
DCE	Direction de la Coopération Externe
DSNCRP	Document de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté
FIDA	Fonds international de développement agricole

FMI	Fonds Monétaire International
FOMIN	Fonds Multilatéral d'Investissement
IDH	Indice de développement humain
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural
MDE	Ministère de l'environnement
NU	Nations-Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques (<i>OECD en anglais</i>)
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PITAG	Programme pour l'innovation technologique dans le secteur agricole et agroforestier en Haïti
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
POA	Plan d'opération annuel
SSIPSA	Système de Suivi des Investissements Publics dans le Secteur Agricole
UCE	Unité de coopération externe

UEP	Unité d'exécution de Projet
UTE	Unité technique d'exécution
UAG	Université des Antilles et de la Guyane
ULCC	Unité de lutte contre la corruption

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE – LA COOPÉRATION ENTRE LE MARNDR ET LA BID, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT D’HAÏTI EN MATIÈRE AGRICOLE	6
---	----------

Chapitre I

La coopération internationale avec la BID, une nécessité pour le MARNDR	9
--	----------

Section I

Le Cadre de la coopération internationale dans le secteur agricole en Haïti : des responsabilités communes entre le MARNDR et la BID	12
--	----

Section II

De l’étendue de cette coopération	15
---	----

Chapitre II

Une coopération inégale entre la BID et le MARNDR : entre ambitions et concrétisations	22
---	-----------

Section I

Des multiples entraves dans le cadre de la réalisation des projets	23
--	----

Section II

Le suivi des projets de coopération internationale au sein du MARNDR : une velléité de transparence dans le cadre de la réalisation des projets avec la BID	28
---	----

DEUXIÈME PARTIE – LES FACTEURS DE FRAGILISATION DE LA COOPÉRATION ENTRE LE MARNDR ET LA BID, DUS AU CONTEXTE NATIONAL HAITIEN	33
--	-----------

Chapitre I

La faiblesse de l’État Haïtien, un frein à la pleine expansion des rapports entre la BID et le MARNDR	35
--	-----------

Section I

Un cadre juridique déficient, vecteur de fragilisations des relations MARNDR/BID	37
--	----

Section II

La nécessaire restructuration du MARNDR, un objectif difficile à atteindre	44
--	----

Chapitre II

De la nécessité du renforcement des rapports de coopération entre la BID et le MARNDR 48

Section I

Des contraintes résultant de la faiblesse de l'Etat 49

Section II

La portée des projets entre la BID et le MARNDR, face à un éventuel besoin de réévaluation ? 52

CONCLUSION 56

BIBLIOGRAPHIE 58

ANNEXE 70

INTRODUCTION

Du verbe latin *Cooperare* : cum qui signifie « avec » et Opéra « œuvre »¹, la coopération d'une manière générale suppose le développement d'actions concertées et d'intérêt commun². En y ajoutant le qualificatif international, elle désigne les rapports entre les nations³. Ainsi, la coopération internationale est avant tout une coopération d'États⁴. Cependant, elle s'est, ces dernières années, diversifiée et touche des acteurs autres que les États (collectivités, acteurs privés...). La coopération internationale est donc une action conjointe et coordonnée de plusieurs agents dans le contexte international (gouvernements de différents pays, entreprises, organisations non gouvernementales ou ONG ...) dans un domaine déterminé, en vue de parvenir à des résultats communs dans un ou plusieurs domaines de la vie internationale. Elle se concrétise généralement par un accord, un traité ou une déclaration et peut aussi être l'expression d'une amitié entre deux pays, comme dans le domaine de l'humanitaire.

La coopération internationale est certainement le sujet qui, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, aura fait naître le plus d'espoir mais aussi le plus de déception. Alors qu'elle se proposait de réduire les écarts de niveaux de vie, réduire les conflits, donner à chacun un accès aux besoins les plus élémentaires, promouvoir l'équité entre les pays, cette coopération fait notamment, en ce début de XXIème siècle, face à ses échecs et soulève plusieurs questionnements. Toutefois, elle reste au cœur des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations-Unies (NU). L'Objectif dix (10) de cet Agenda, par exemple, vise à réduire les inégalités dans et entre les pays, et l'Objectif 17 propose de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. Plus récemment, le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (PABA+40), tenue à Buenos Aires, a réitéré le

¹ SALMON J, Dictionnaire de droit international, Bruylant, Bruxelles, 2002, p. 586-587

² FLORY Maurice, L'opposition coopération-souveraineté, RCADI, vol 141, 1974, p. 277

³SUR Serge, Défis et avenir de la coopération internationale. Usure ou fin du multilatéralisme ? dans : Thierry de Montbrial éd., Ramses 2018. La guerre de l'information aura-t-elle lieu ? Paris, Institut français des relations internationales, 2017, p. 62-67

⁴ Article 55 de la Charte des Nations-Unies

rôle crucial de la coopération internationale dans la réduction des asymétries dans le monde. Parmi les modalités de la coopération internationale, la coopération au développement parfois qualifiée d'aide au développement constitue un élément important⁵.

Force est de constater que malgré cette velléité des nations en termes de coopération internationale datant de plusieurs années, de nombreux États dépendent financièrement de l'aide d'instances internationales et force est de constater qu'ils peinent encore à sortir de la précarité. C'est notamment le cas d'Haïti, État encore très fragile, devant faire face aux événements extérieurs comme les catastrophes naturelles et les crises économiques ou alimentaires mondiales.

S'étendant sur une superficie de 27.750 Km², la République d'Haïti est le troisième pays en superficie de la Caraïbe insulaire après Cuba et la République Dominicaine, avec laquelle elle partage un tiers de l'île d'Hispaniola. Peuplé de 4 millions d'habitants dans les années 1960, Haïti avoisine désormais les 12 millions d'habitants⁶. Jadis terre florissante au point d'être surnommée Perle des Antilles, les terres bien arrosées et autrefois fertiles ont été ravinées et stérilisées par des pratiques agricoles archaïques (telles les cultures sur brûlis). Par conséquent, la production agricole serait aujourd'hui beaucoup moins importante qu'au temps de l'esclavage⁷.

Ayant accédé à l'indépendance dans des conditions difficiles en 1804, la population haïtienne a vécu jusqu'à la fin des années 1960 d'une économie à prédominance agricole basée sur la petite exploitation paysanne de faible productivité⁸. N'ayant pas pu maintenir le cap et s'améliorer, Haïti a dû faire face à des crises

⁵ JACQUET, Pierre, COMMOLET, Emmanuel, L'Aide au développement, un instrument pour la gouvernance mondiale ? , Annuaire Français de Relations Internationales, Vol X, 2009

⁶ <https://www.worldometers.info/world-population/haiti-population/>

⁷ https://www.herodote.net/D_Hispaniola_a_Haiti-synthese-174.php

⁸ <https://www.cepal.org/fr/publicaciones/25746-la-pauvrete-haiti-situation-causes-et-politiques-sortie>

répétitives et figure aujourd'hui parmi les pays à plus faible IDH. Selon l'indice de développement humain de l'ONU, le pays est classé 170ème sur 189 pays en 2020⁹.

Malgré le fait que l'aide humanitaire soit considérée comme un élément clé qui empêche toute détérioration de la situation de la sécurité alimentaire, 45% de la population a encore besoin d'une aide urgente, selon des chiffres avancés en Février 2022 par l'IPC¹⁰. En 2005, selon une enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Haïti avait obtenu la note de 2 (« système faible ») pour la qualité de la gestion de son budget et des finances publiques. À titre de comparaison, à l'époque seuls 3% des pays participant à l'enquête 2006 avaient obtenu un tel score¹¹. Les activités économiques appelées à développer le pays ou à favoriser la croissance ne sont pas organisées de manière cohérente et de surcroît, ne contribuent pas à réduire la pauvreté ou à diminuer le taux de chômage¹².

En outre, suivant de récentes données, la hausse des prix et le faible niveau de revenu continuent d'impacter négativement le pouvoir d'achat des ménages et donc leur condition de sécurité alimentaire¹³. Les moyens d'existence demeurent fragiles. Certains ménages, principalement dans les quartiers pauvres urbains, les zones sèches, les zones difficilement accessibles, ont recours à des stratégies de crise telles que l'intensification de la vente de charbon et d'animaux, la consommation des semences et d'aliments à faible valeur nutritive, etc., afin de se procurer de la nourriture.

Pour venir en aide à Haïti, la Banque interaméricaine de développement (BID) a, depuis le début de ses activités, financé le pays dans plusieurs programmes notamment dans le secteur agricole. En effet, ce secteur fait partie des grands axes de priorité de la

⁹ https://docs.google.com/document/d/1I3mcs0iY_zOpFz1y-bj8wulSOwcie6M7/edit

¹⁰ <https://reliefweb.int/report/haiti/haiti-integrated-food-security-phase-classification-snapshot-mar-ch-june-2022-projection>

¹¹ <https://www.oecd.org/dac/effectiveness/42543794.pdf>

¹² DUFOUR, Véronic, Haïti : Un grand défi pour la coopération internationale et le développement durable, Centre Universitaire de formation en environnement, Québec, Canada, Juin 2011

¹³ <https://fews.net/fr/central-america-and-caribbean/haiti/food-security-outlook-update/april-2022>

banque qui représente la plus importante banque de développement régional d'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC), ainsi que la principale source de financement et d'expertise à long terme de la région pour un développement économique, social et institutionnel durable. De par son intérêt pour l'éradication de la pauvreté à travers notamment le développement agricole, la BID a été amenée à collaborer avec le Ministère de l'Agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR), ministère principalement chargé de définir la politique du secteur agricole d'Haïti dont les productions majeures sont le maïs, le millet, le café, les haricots, le riz et les mangues¹⁴. Si par la définition de son sigle, le MARNDR oeuvre également dans les ressources naturelles et le développement rural, il convient toutefois de souligner que plusieurs compétences dans ces deux domaines autrefois attribuées à ce Ministère ont été transférées à d'autres Ministères tels le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, celui de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère de l'Environnement, ou encore le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication.

Le développement d'une coopération entre le MARNDR et la BID amène à s'interroger sur ses procédés et méthodes qui semblent affaiblir les États récepteurs plutôt qu'ils ne les renforcent. En effet, la multiplication des projets de coopération et l'affluence de l'aide internationale depuis les dernières décennies ont entraîné peu ou pas de changements notables dans les conditions socio-économiques des destinataires officiellement définis. La pauvreté s'est installée de façon chronique dans le pays et touche près de la moitié de la population. Kern Delince¹⁵ nous fait même remarquer que l'économie haïtienne souffre d'une insuffisance de développement. D'après ses analyses, l'évolution de l'économie haïtienne se définit par la stagnation et la régression¹⁶. On pourrait donc se demander si, au final, cette coopération ne produit pas les effets qu'elle prétend combattre. En ce sens, existe-t-il une application effective des clauses signées entre les institutions dans le cadre de leur coopération internationale ?

¹⁴ http://www.haiti.org/wp-content/uploads/2012/09/agriculture_haitienne.pdf

¹⁵ Kern Delince était un analyste politique haïtien.

¹⁶ DELINCE, K., Les forces politiques en Haïti, Karthala, Paris, 1993, 328 pages

Qu'est-ce qui explique la situation de précarité dans laquelle vivent bon nombre d'Haïtiens malgré les différents accords/traités passés avec d'autres pays ou institutions internationales ? Si l'aide au développement représente une opportunité pour traiter des secteurs délaissés par l'État, ou pour le transfert de compétences, comment peut-elle s'accompagner aussi d'effets sociaux, économiques et politiques indésirables? Comment un pays essentiellement agricole, qui reçoit des aides, prêts ou dons à travers des instances internationales dans le cadre de la coopération internationale, peut-il encore gésir dans l'insécurité alimentaire?

De ces interrogations, la question de départ de ce travail de recherche est ainsi formulée: Quelle est la portée et l'efficacité de la coopération développée entre la BID et le MARNDR ?

De cette question, on peut alors poser l'hypothèse suivante : la coopération internationale à travers la BID en Haïti demeure ineffective au sein du MARNDR notamment à cause des énormes difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets de coopération internationale et des pratiques peu orthodoxes des institutions.

La méthode analytique, utilisée dans le cadre de ce travail, a favorisé une observation constante et minutieuse à chaque étape. Avec l'approche empirico-inductive, partir du fait des données criantes (pertinentes) sur l'insécurité alimentaire a permis d'expliquer le phénomène et la méthode déductive a aidé à examiner plusieurs hypothèses de travail.

La première partie de ce travail portera sur les responsabilités de deux entités : le MARNDR et la BID dans le cadre de la coopération internationale. Cette partie fait ressortir la problématique de la coopération internationale avec l'institution interaméricaine, marquée depuis plusieurs années par un fossé entre les ambitions affichées et les moyens réellement disponibles.

La seconde partie se propose de traiter les conséquences du contexte national haïtien par rapport aux principaux facteurs de fragilisation que confronte le pays sur les plans économique, social, politique et environnemental. Aussi, mettra-t-elle l'accent sur la portée des projets financés par la BID par rapport au contexte national

PREMIÈRE PARTIE – LA COOPÉRATION ENTRE LE MARNDR ET LA BID, UN OUTIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI EN MATIÈRE AGRICOLE

Alors que la coopération internationale a connu une longue histoire à travers l'évolution de l'humanité, la Charte des Nations-Unies en 1945 demeure l'un de ses principaux repères. En effet, la Charte des Nations-Unies insiste sur la nécessité de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et recommande le développement de la coopération internationale entre les pays¹⁷. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale et de ses désastres en termes de pertes humaines, économiques et politiques, les pays se devaient de reconnaître la nécessité de mettre en place des canaux formels de coopération internationale.

Les Etats parties ont donc pris conscience de l'importance de la coopération internationale et de sa promotion, à l'appui des efforts déployés au niveau national pour la réalisation de l'objet et des buts de la Charte, et pris des mesures appropriées et efficaces à cet égard, entre eux et, s'il y a lieu, en partenariat avec les organisations internationales et régionales compétentes et la société civile¹⁸. D'où la création de l'ONU, d'un commun accord entre 51 États cherchant à coopérer entre eux afin d'apporter des solutions durables aux problèmes les plus criants de l'humanité, tels : le changement climatique, le développement durable, la sécurité, les urgences humanitaires et sanitaires, l'égalité des sexes, la gouvernance et l'alimentation.

Par rapport à cela, des politiques d'aide au développement voient le jour dès le commencement des années 1950. Leur diversité a pu être constatée avec l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux outils de coopération. La coopération internationale se veut donc être le porte-étendard du développement. Elle vise plus largement à soutenir la transformation des pays en développement (PED) en y étant présente à travers différents instruments et des actions ciblant la réduction des disparités et des risques globaux. Ayant

¹⁷ Charte des Nations Unies, R.T. Cano n.7, San Francisco, 26 juin 1945

¹⁸https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/AdvisoryCom/Session6/A-HRC-AC-6-CRP4_fr.pdf

évolué au fil du temps, elle ne se borne pas simplement sur des relations entre pays, mais aussi sur des alliances stratégiques entre pays, entreprises ou encore ONG qui veulent se soutenir. La coopération internationale dans son ensemble est aujourd'hui plus variée et, surtout, assez éloignée de l'idée qu'on s'en fait généralement lorsqu'on la réduit à une aide de caractère principalement humanitaire. Elle repose sur des pratiques multiples dont certaines sont inscrites dans une logique humanitaire, d'autres dans une logique de développement sur fond de soutien technique et professionnel et d'autres enfin sur fond de collaboration, d'échange interculturel et de solidarité internationale¹⁹.

C'est en ce sens qu'intervient la logique de coopération internationale avec Haïti, le pays le plus pauvre de la région Amérique latine et Caraïbes et le seul PMA de l'hémisphère occidental. Haïti, depuis des décennies, demeure dans une situation de dépendance, où règnent pauvreté, inégalités, manque de croissance et faiblesse institutionnelle. D'importants défis structurels, à savoir une capacité étatique déficiente, des inégalités sociales, l'insécurité, une société civile faible et une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles, continuent d'exacerber sa fragilité institutionnelle, socio-économique et environnementale chronique²⁰. A cause du manque de protection des investissements, de la corruption et de la lourdeur administrative, le magazine Forbes a classé Haïti parmi les pires pays pour faire des affaires en 2018 (151e sur 153 pays)²¹. Malgré le fait que le pays fasse partie des pays qui reçoivent le plus d'aides internationales via la coopération internationale, Haïti peine à se relever.

Toutefois, ce ne sont pas les occasions qui lui ont manqué. L'une des dernières en date est très certainement la période post-tremblement de terre de janvier 2010 où les

¹⁹ <https://www.erudit.org/en/journals/globe/1900-v1-n1-globe1497373/1000768ar.pdf>

²⁰ CE, République d'Haïti – Programme indicatif Pluriannuel 2021-2027, 2020, 52 p
https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/mip-2021-c2021-9081-haiti-annex_fr.pdf

²¹ SUD OUEST, AFP, Pourquoi Haïti est un des pays les plus pauvres des Amériques, 13 février 2019, 1 p.

<https://www.sudouest.fr/international/pourquoi-haiti-est-un-des-pays-les-plus-pauvres-des-ameriques-2820400.php>

aides ont afflué à destination d'Haïti. Le résultat a cependant été tout autre, le pays s'étant ainsi enlisé de plus en plus dans un marasme à nul autre pareil. En 2012, le Docteur Eddy Labossière²² a même évoqué un article du New York Times relatant le gaspillage des fonds alloués à la reconstruction d'Haïti, qui questionne l'attribution de contrats, de frais administratifs et l'allocation de 15 à 20% des frais au transport et à la location de voitures. Des US\$ 11 milliards promis à Haïti par la Communauté internationale suite à la catastrophe de janvier 2010, lors de la conférence des donateurs à New York, le 30 mars 2010²³, seulement 1% de cet argent a été géré par l'Etat haïtien²⁴. Si le mystère plane encore sur les conditions dans lesquelles ces aides ont été réparties, le pays enchaîne des rapports de coopération tant anciens que nouveaux avec des acteurs internationaux.

La BID fait partie des plus anciens bailleurs de fonds internationaux en Haïti. C'est une institution qui, dans la même optique internationale de l'amélioration de la vie des populations, a pris naissance le 30 décembre 1959²⁵ après ratification de l'accord par 18 pays dont Haïti. Elle constitue une source majeure de financement à long terme pour le développement économique, social et institutionnel en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dès sa création, elle est appelée à jouer un rôle catalyseur dans la mobilisation des ressources destinées au développement économique et social de l'Amérique latine. La Banque, dont le siège est à Washington, est la plus ancienne des banques régionales de développement.

²² Eddy Labossière est un Docteur en sciences économiques. « Crédibilité et efficacité de la politique monétaire de la Banque Centrale », telle fut la thèse de son doctorat présentée en 2005 à Cuny University (États-Unis) et l'UAG. Il est le président de l'Association haïtienne des Économistes, une structure mise en place depuis 1980 qui traite des grands problèmes économiques en Haïti et dans le reste du monde.

²³ CARDICHON, Nathalie, La reconstruction d'Haïti porte les germes de son échec, selon Eddy Labossière, Le Nouvelliste, 10 janvier 2014

<https://lenouvelliste.com/article/126088/la-reconstruction-dhaiti-porte-les-germes-de-son-echec-selon-eddy-labossiere>

²⁴<https://www.courrierinternational.com/article/2012/01/12/mais-ou-diable-est-passe-l-argent-de-la-reconstruction>

²⁵ <https://virtualtour.iadb.org/#/linea-de-tiempo>

Le potentiel agricole haïtien existe et ses caractéristiques étant d'une importance colossale dans le secteur de l'économie du pays, l'agriculture demeure donc le plus gros secteur productif et le premier employeur du pays. Par conséquent, il est plus que nécessaire de continuer à investir dans le secteur agricole, ou encore mieux d'investir dans tout ce qui constitue une valeur ajoutée dans le cadre de la production agricole de sa transformation jusqu'à sa mise sur le marché final. S'il convient de préciser l'apport considérable de l'institution interaméricaine dans le secteur agricole, autant dire que le partenariat entre le MARNDR et la BID est plus que nécessaire dans le processus du développement en Haïti.

Alors, dans un premier temps, il faut souligner la nécessité d'une coopération internationale avec la BID au sein du MARNDR. Il faut, par-là, préciser le cadre de cette coopération avec la BID. Il faut également analyser l'étendue de cette coopération internationale. Tel est le contenu du premier chapitre de ce travail.

Ensuite, il faut aborder la question de la réalisation des projets de la BID à travers le MARNDR, en ce qui a trait au fossé existant entre ambitions et concrétisations de ces projets. C'est ainsi que l'accent sera porté sur les entraves dans le cadre de la réalisation des projets pour ensuite enchaîner avec le rôle que jouent les différents services (directions) œuvrant dans la coopération internationale au sein du MARNDR et l'action de la BID durant ces réalisations. Ce qui, dans un second temps, constituera le deuxième chapitre de cette première partie dudit travail.

Chapitre I

La coopération internationale avec la BID, une nécessité pour le MARNDR

D'après un rapport de la Banque Mondiale (BM), réduire le taux d'extrême pauvreté à 3% de la population d'ici 2030 – *fameux* objectif fixé par le Gouvernement haïtien – reviendrait à parvenir à croître la croissance économique haïtienne de 7% par an à structure de revenu identique, et de 4% par an avec une croissance plus inclusive où le

revenu des 40% les plus pauvres augmenterait de 8% par an²⁶. L'un des secteurs phares qui joue un rôle clé dans ce processus est évidemment le secteur agricole.

En effet, le secteur agricole joue un rôle clé dans l'économie nationale en contribuant à la recherche de la sécurité alimentaire, du redressement économique et de la stabilité sociale²⁷. Il est donc tout à fait judicieux que le Gouvernement d'Haïti l'ait désigné parmi les secteurs d'investissement clés, et soutient, par la même occasion, la promotion des investissements axés sur le secteur, les dépenses publiques et zones économiques spéciales²⁸.

En outre, une étude réalisée par le Groupe de travail sur la compétitivité et l'On The Frontier (OTF) Group précise qu'Haïti pourrait grandement bénéficier des secteurs ou sous-secteurs de l'agriculture²⁹. Pour sa part, le Forum économique mondial met l'accent sur la nécessité d'appliquer de manière effective les réformes et les politiques, ce qui permettrait certainement la solidification des bases économiques du pays et indéniablement une augmentation des taux de croissance ³⁰.

S'il est vrai que le renforcement de la sécurité alimentaire au moyen de la productivité agricole fait partie des priorités de la BID, et que cette dernière vise à améliorer les infrastructures rurales et à promouvoir le développement économique local, ce qui constitue aussi l'une des grandes aspirations du MARNDR, le partenariat MARNDR/BID se doit d'être dynamique afin que les deux institutions parviennent à

²⁶ GIORDANO, Thierry, Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, Chapitre 2 Diagnostic global de croissance et implications pour le secteur agricole, CIRAD, Convention CO 0075-15 BID/IDB, 29 juin 2016, p.

²⁷ https://www.gafspfund.org/sites/default/files/inline-files/7.%20Haiti_Investment%20Plan.pdf

²⁸ <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/haïti/investissements>

²⁹ GUTIERREZ, Gabriella Sanchez, GILBERT, Randolph, Coopération internationale en Haïti : tensions et leçons, CEPAL, Décembre 2019, p. 39

³⁰ Ibid

atteindre leurs objectifs. A travers toutes ces considérations, il paraît normal que la BID soit l'un des principaux bailleurs de fonds dudit Ministère³¹.

Toutefois, malgré ces financements destinés au secteur agricole³², depuis 1970, l'agriculture haïtienne a connu un déclin progressif. Sa contribution dans le PIB a chuté de 49.2 % en 1970 à 23.9 % en 2011, puis à 20.3 % en 2019, soit une baisse de 58.7 % en 50 ans³³. Les produits alimentaires les plus basiques continuent d'être importés, la population vit de plus en plus dans la pauvreté et l'exode vers les zones urbaines et les terres étrangères augmente au grand dam du développement rural. Haïti est donc classée sans surprise à la 109ème position sur 116 pays dans l'Indice mondial de la faim de 2021³⁴.

Par ailleurs, il existe peu de preuves liant une diminution de la pauvreté et des inégalités dans le pays aux programmes d'action enclenchés à travers la coopération internationale. Il convient donc d'analyser le cadre de cette coopération notamment avec la BID, le plus grand bailleur du secteur. C'est ce dont il sera question dans la section I de ce chapitre.

La section II, en revanche, sera consacrée à l'étendue des rapports qu'entretiennent le MARNDR et la BID à travers la coopération internationale. Il s'agira ainsi de mettre l'accent sur cette collaboration qui a perduré depuis la création de l'institution interaméricaine et de souligner la notoriété qu'a acquis cette dernière au gré des années.

³¹ Direction de Coopération Externe (DCE), Projets agricoles financés par l'aide externe, MARNDR, Port-au-Prince, Janvier 2021, p.2

³² se référer à l'annexe 1

³³ Le Nouvelliste, Agriculture et élevage : que produit-on encore en Haïti ? Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 3 mai 2021, 1p.

<https://lenouvelliste.com/article/228800/agriculture-et-elevage-que-produit-on-encore-en-haiti>

³⁴ <https://www.globalhungerindex.org/pdf/fr/2021/synthese.pdf>

Section I

Le Cadre de la coopération internationale dans le secteur agricole en Haïti : des responsabilités communes entre le MARNDR et la BID

La Constitution de 1987 amendée, en son article 247, précise *que l'agriculture, source principale de la richesse nationale est garante du bien-être des populations et du progrès socio-économique de la Nation*³⁵. Ainsi, la mission première du MARNDR, telle que fixée par le Décret portant organisation et fonctionnement dudit Ministère³⁶, est de formuler et d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du secteur économique du gouvernement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural³⁷.

La loi organique de l'institution d'Etat, datant de la même année que la Constitution, soit 1987, prévoit également toute une panoplie d'objectifs qui permettent au MARNDR de poursuivre sa mission tels :

- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage
- Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats
- Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels terre, eau, crédit, engrais, semences, informations et technologies appropriées

³⁵https://observatoriop10.cepal.org/sites/default/files/documents/la_constitution_de_1987_amende.pdf

³⁶ http://ciat.bach.anaphore.org/file/misc/549_19870930.pdf (voir annexe 2)

³⁷ <https://agriculture.gouv.ht/view/01/?Le-Ministere#.YpeXUqjMLrc>

- Participer à la vulgarisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural
- Entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans le secteur agricole.

A travers ces attributions, la coopération internationale enclenchée avec la BID dès sa création en 1959 prend tout son sens, vu que l'institution interaméricaine fait de la sécurité alimentaire un secteur prioritaire et que les objectifs des deux entités sont en parfaite symbiose.

Pour assurer la pérennité de cette coopération, il est néanmoins crucial de se pencher sur la question juridique des rapports entre l'instance étatique et l'institution interaméricaine.

A. Le cadre juridique de la coopération internationale avec la BID : un cadre lacunaire

Il est remarquable que la coopération internationale en Haïti ne soit pas encadrée par la loi. Haïti n'a donc pas encore de politique officielle de coopération internationale. Les autorités haïtiennes ont tissé des liens avec les institutions internationales sur la base des seuls accords et traités internationaux, afin de gérer les rapports de coopération. C'est dans ce cadre que la BID a appuyé techniquement et financièrement l'élaboration de plusieurs programmes dans le domaine agricole, se rapportant notamment à la pêche, aux services phyto et zoo-sanitaires et à l'irrigation³⁸. S'il s'avère que la plupart des pays récepteurs de l'aide au développement se trouvent dans des situations pareilles, il faut préciser que le Gouvernement d'Haïti n'a pas fait usage des outils inhérents à son contexte particulier, dans l'élaboration des projets de coopération de développement.

Loin de prétendre qu'une loi relative à la coopération internationale aurait forcément permis de meilleurs résultats, il faut quand même souligner que les différents

³⁸ GIORDANO, Thierry, op. cit.

gouvernements qui se sont succédé au pouvoir n'ont pas effectué d'analyses indépendantes et assidues en vue d'établir une stratégie viable et efficace du développement du pays. Face à ces lacunes (vide étatique), la communauté internationale a pu imposer ses propres règles et les rares stratégies adoptées furent de courte durée. Cela peut expliquer le manque de continuité dans les programmes, et aussi la lenteur de certaines procédures.

Par conséquent, Haïti et ses partenaires internationaux doivent élaborer un schéma directeur pour instaurer un nouveau mode de développement, avec des orientations correspondant à la situation de départ mais tout en œuvrant pour une transformation structurelle à long terme. Lors de l'élaboration d'un schéma directeur, il est vraiment crucial d'éviter les erreurs du passé et de sortir du cadre traditionnel en matière de coopération³⁹.

Il convient de présenter l'aspect institutionnel de la coopération internationale entre le MARNDR et la BID.

B. Le volet institutionnel de la coopération internationale avec la BID : le nécessaire renforcement du MARNDR

La BID finance des programmes de coopération technique pour le renforcement institutionnel, le transfert de connaissances et des études. Il peut ainsi s'agir d'études :

- Diagnostiques,
- De pré investissement
- Sectorielles

C'est notamment le cas en Haïti où, des années durant, la BID a conduit avec le MARNDR une étude exhaustive des missions du Ministère et de son fonctionnement. Toutefois, les recommandations tardent à être mises en œuvre. Par ailleurs, la gestion de chaque projet est aussi assurée par un renforcement institutionnel du Ministère dans tel ou tel sous-secteur d'intervention. Par rapport à cela, les conséquences ne sont pas des moindres car le seul « développement des capacités » du MARNDR a accaparé plus de

³⁹ <https://agritrop.cirad.fr/580393/1/ID580393.pdf>

30% de l'appui financier de la BID au secteur agricole au fil des années⁴⁰. Ce chevauchement entre les actions de la BID et celles du MARNDR crée un fossé, une distorsion, qui nous permet cependant de comprendre pourquoi le renforcement institutionnel est à chaque fois relancé dans les axes de priorités de la BID pour ledit Ministère. En ce sens, une harmonisation des objectifs dans le cadre de ce renforcement s'avère plus que nécessaire.

Les cadres juridique et institutionnel de la coopération MARNDR/BID étant posés, il convient d'analyser ensuite l'envergure de cette coopération.

Section II

De l'étendue de cette coopération

D'une manière générale, la BID mène également des recherches de pointe et fournit des conseils en matière de politiques, une assistance technique et des formations à ses clients des secteurs public et privé dans toute la région. Elle investit depuis des années dans des domaines variés en Haïti. Ainsi, en plus de cinquante ans de collaboration, la BID représente le principal bailleur de fonds multilatéral d'Haïti.

Le secteur agricole demeure donc un secteur prioritaire pour la BID qui, dans sa Stratégie pays du Groupe de la BID pour la période 2017-2021, a mis l'accent sur l'agriculture et le développement rural (voir tableau II)⁴¹.

⁴⁰ GIORDANO, Thierry, op. cit.

⁴¹ <https://www.iadb.org/fr/countries/haiti/vue-densemble>

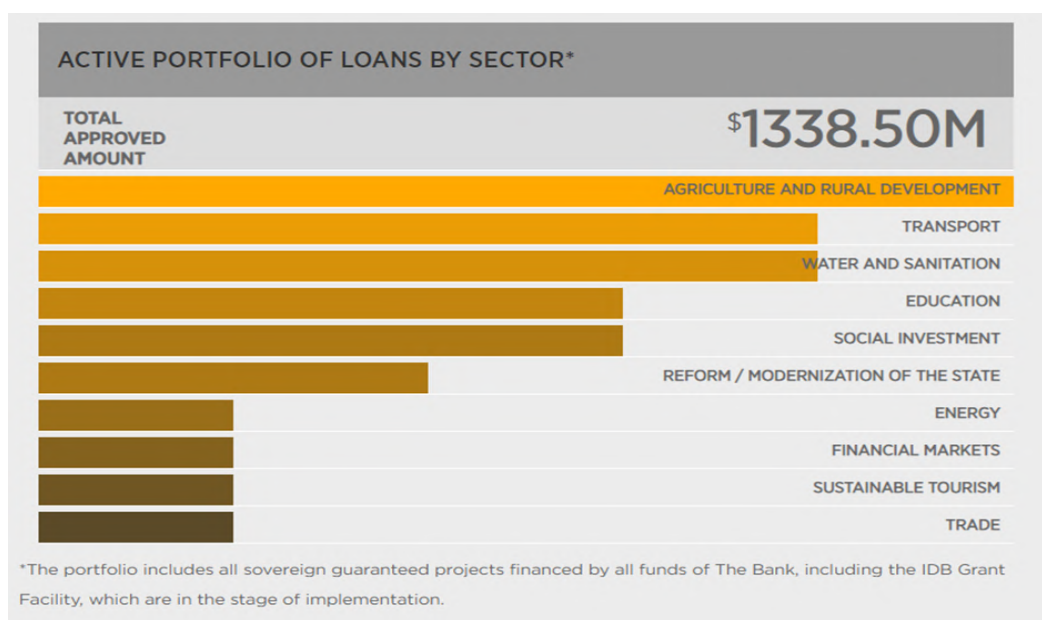


Tableau II

En effet, le secteur de l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance pour plus d'un million de familles haïtiennes et représente environ la moitié des emplois du pays. Les statistiques relatent que 80% des personnes vivant en milieu rural dépendent de l'agriculture de subsistance. En renforçant leurs capacités, la BID se propose d'augmenter les probabilités pour que le pays atteigne de nouveau une certaine autosuffisance alimentaire. La productivité en milieu rural reste cependant relativement plus faible que dans d'autres pays d'ALC. Les principales productions du pays ont subi d'importantes baisses tout au long des dernières décennies.

Les relations entre la BID et le MARNDR s'étendent assez largement dans le secteur agricole. La BID détient, entre autres, le plus grand portefeuille de prêts à mettre en exécution en Haïti. En réponse aux besoins en évolution d'Haïti et afin d'accélérer l'exécution du programme et les décaissements, la BID a simplifié ses procédures, accru sa flexibilité et renforcé son bureau à Port-au-Prince⁴².

Par ailleurs, la BID coordonne ses activités de concert avec les agences des pays donateurs et les institutions multilatérales appuyant le Cadre de coopération intérimaire

⁴²<https://www.iadb.org/fr/infos/communiqués-de-presse/2005-07-20/la-bid-approuve-un-pre-concessionnel-de-271-millions-afin-daccroître-la-productivité-agricole-en-haïti%2C485.html>

(CCI), stratégie d'Haïti visant à examiner ses problèmes urgents politiques, économiques et sociaux pendant la période de transition qui mènera à l'élection d'un nouveau gouvernement. Selon John Horton, chef de projet à la BID, l'expérience tirée des activités en Haïti souligne le potentiel et la nécessité de conserver les sols et les ressources hydriques, parallèlement aux initiatives visant à augmenter les revenus des familles rurales⁴³. Cette expérience prouve l'étroite relation qui existe depuis longtemps entre la BID et Haïti mais aussi avec le MARNDR plus précisément sur la question de l'agriculture du pays.

A. Une coopération évolutive

Les programmes de développement des institutions du calibre de la BID, ont évolué au cours des décennies. Suite à la création de l'institution interaméricaine, les années 60 ont été dédiées à la transition, au processus de décolonisation continue avec les dispositions prises par les États occidentaux afin de protéger leurs intérêts dans leurs ex-colonies. Cette époque témoigne d'importants investissements dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la promotion de la planification publique. A cette époque, la compétition entre les pays de la région pour l'obtention de support financier était relativement rude, nécessitant une diplomatie très dynamique et un lobbying soutenu. Par conséquent, l'Etat haïtien n'avait pu bénéficier que d'un montant de US \$ 4.8 millions jadis utilisée exclusivement dans le secteur agricole⁴⁴.

Durant les années 70, les interventions se sont portées sur les concepts de protection. Haïti a pu entamer des négociations plus intenses avec la BID, ce qui a permis au pays d'avoir accès à un montant estimé à un peu plus de US\$ 159 millions. Près de 14% de ce montant a été investi dans le secteur de modernisation de l'Etat. Avec l'expansion du tourisme due à la stabilité politique et à la sécurité des rues, cette période correspondait à un moment de forte croissance de l'économie nationale, à telle enseigne qu'elle était classée parmi les plus fortes de la Caraïbe⁴⁵.

⁴³<https://www.iadb.org/fr/infos/communiqués-de-presse/2005-07-20/la-bid-approuve-un-pre-concessionnel-de-271-millions-afin-daccroître-la-productivité-agricole-en-haïti%2C485.html>

⁴⁴ <https://www.alterpresse.org/spip.php?article8806>

⁴⁵ Ibid

Vers les années 80, la libéralisation des marchés et la privatisation des services publics priment, rendant les économies locales incapables de répondre à la concurrence étrangère. C'est dans ce contexte que la BID accorde des prêts et des dons et offre son expertise technique aux pays qui en ont besoin. En Haïti, elle a donc continué à appuyer les efforts de développement des autorités. C'est ainsi que jusqu'en 1986, la Banque a mis à disposition du pays une enveloppe avoisinant US\$ 136 millions, dont plus de 38% dans le secteur de la modernisation du système de transport public et dans l'amélioration de l'aspect physique de la ville de Port-au-Prince. Malgré cela, l'Etat haïtien s'affaiblissait de plus en plus, notamment en matière agricole⁴⁶. Plusieurs marchés agricoles ont été libéralisés en Haïti après 1986, parmi lesquels celui du maïs moulu, produit important dans la consommation locale⁴⁷. Entre-temps, la coopération avec Haïti s'était pratiquement dégradée à cause des différents troubles politiques.

Les années 90 sont marquées par une remise en question des politiques mises en place par les institutions. La question du développement franchit alors le simple cadre du développement économique pour se vouer une vision plus large incluant le concept de démocratie. Dès 1991, la coopération de la BID avec Haïti fut reprise et, en l'espace de cinq années, US\$ 290.5 millions furent approuvés, avec des projets portant beaucoup plus sur la reconstruction et la modernisation de l'Etat. Ce secteur, à lui-seul, a pu bénéficier de plus de US\$ 89 millions à travers le financement de programmes destinés à faciliter la décentralisation ou l'amélioration de la gouvernance financière et économique. Toutefois, une grande partie des montants alloués entre 1995 et 1997 n'a pas été mise à la disposition des autorités en raison de la mauvaise gouvernance démocratique et économique. Cela a engendré l'absence de nouveaux prêts.

Vers les années 2000, les financements de la BID en faveur d'Haïti se sont faits uniquement sous forme de dons, avoisinant US\$ 222 millions à la fin de 2009. Avant le

⁴⁶ <https://agritrop.cirad.fr/580382/1/ID580382.pdf>

⁴⁷ DAMEUS, Alix, VALCIN, Rival, La filière maïs en Haïti dans une analyse de compétitivité par rapport au maïs moulu importé : une approche plurielle avec enjeux de croissance de consommation et production du maïs local, Études caribéennes, Port-au-Prince, Août 2020, p. 45-46

<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/18358>

séisme de 2010, 60 % du portefeuille de projets de la BID été destinés à renforcer les fondements de la croissance économique, particulièrement dans les secteurs de l'infrastructure et de l'agriculture⁴⁸. Suite au séisme, la BID a annulé la dette antérieure du pays à son égard US\$ 484 millions et s'est engagée, à travers sa stratégie de pays à octroyer en moyenne US\$ 200 millions de dons chaque année à Haïti. Elle a également pu réorienter les ressources prévues pour les projets en cours vers les opérations de secours et la reconstruction. La Division Disaster Risk management (aussi appelée Division RND) a alors accru et diversifié son portefeuille considérablement, s'engageant dans une stratégie d'appui au MARNDR dans la fourniture de services aux agriculteurs, sans ciblage spécifique⁴⁹.

C'est ainsi que les relations entre la BID et la région, singulièrement Haïti, se sont diversifiées et intensifiées, tant sur le plan économique que sur les plans social et culturel. Aujourd'hui, grâce aux efforts des autorités gouvernementales et des aides internationales de la BID en particulier à Haïti, le secteur agricole représente 19,8% du PIB. Ce dernier contribue à 50% de l'emploi total national⁵⁰. Considérant que ce secteur représente un potentiel de développement énorme pour des productions végétales, animales, piscicoles ainsi que pour l'agrotourisme, il est donc nécessaire de mentionner les projets de la BID notamment dans ce domaine.

B. Des projets visant le secteur agricole

La BID intervient dans plusieurs institutions dans le pays spécialement au sein du MARNDR qui revêt d'une importance capitale face aux enjeux de la sécurité alimentaire. Le développement durable est une priorité de ladite institution, qui est largement favorable à la démocratisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural afin de parvenir à réduire ces disparités et retrouver la voie d'une croissance inclusive.

⁴⁸ <https://www.iadb.org/fr/infos/haiti-et-la-banque-interamericaine-de-developpement>

⁴⁹ <https://agritrop.cirad.fr/580373/7/ID580373.pdf>

⁵⁰

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_831133.pdf

La BID finance des projets de développement lancés par les États et le secteur privé. Elle assure aussi un suivi du financement en accordant un soutien technique, en contribuant à l'élaboration de politiques et en intensifiant les capacités de mise en œuvre. En mobilisant les connaissances et le savoir-faire de ses membres non régionaux, elle favorise également l'innovation et le progrès technique nécessaire. Les services et les infrastructures sont ainsi plus efficaces et plus compétitifs sur les marchés internationaux⁵¹.

Pour aider Haïti à atteindre de plus importants progrès socio-économiques et durables, la BID s'engage à :

- réduire la pauvreté et les inégalités sociales,
- répondre aux besoins du pays
- dynamiser le développement à travers le secteur privé,
- promouvoir les énergies renouvelables et la viabilité environnementale
- encourager la coopération et son intégration régionale⁵².

La BID soutient plusieurs projets en milieu rural haïtien pour plus de US\$ 200 millions, cherchant, entre autres, à :

- Intensifier la production agricole,
- Étendre l'irrigation,
- Améliorer les chaînes de valeur rurales,
- Accroître le transfert de technologie agricole,
- Revoir la gestion des bassins versants.

En 2013, la banque interaméricaine a ainsi financé plusieurs projets d'investissement dans le secteur agricole. Elle a également soutenu des réformes institutionnelles dans le secteur agricole d'Haïti⁵³. Plus récemment, en décembre 2021, la

⁵¹<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/parteneriats-mandats/parteneriats-organisations-multilaterales/institutions-internationales-financement/idb.html>

⁵²https://www.mopanonline.org/assessments/idb2011/MOPAN_CA_2011_IDB_Institutional_Report_Part_1_FRE.pdf

⁵³[https://www.haitilibre.com/article-8824-haiti-agriculture-\\$15-millions-de-la-bid-pour-augmenter-la-productivite-agricole.html](https://www.haitilibre.com/article-8824-haiti-agriculture-$15-millions-de-la-bid-pour-augmenter-la-productivite-agricole.html)

banque a approuvé un financement non remboursable de US\$ 60 millions pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux (y compris les agriculteurs, les pêcheurs, les marchands de fruits de mer et les travailleurs en zone rurale d'Haïti), en favorisant la productivité et la connectivité aux marchés ruraux. Le projet comprend un cofinancement de US\$ 18,3 millions du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ce programme intègre la Vision 2025 de la BID⁵⁴. Le décaissement des fonds a été prévu sur une durée de cinq ans à compter de 2022⁵⁵.

La BID appuie également les réformes de finances publiques afin d'accroître les recettes publiques et d'améliorer l'efficacité et la transparence dans le secteur public. Elle contribue aussi à la modernisation des politiques, des cadres juridiques et des arrangements institutionnels pour l'administration foncière afin de gérer les problèmes et conflits terriens. Pour ce dernier point, la BID va jusqu'à financer l'amélioration du système qui reconnaît la titularisation des terrains, pour stimuler l'investissement à long terme dans les zones rurales, car peu d'agriculteurs ont un titre clair pour leur terrain et le pays manque d'un système de registre de propriété moderne⁵⁶.

L'institution financière régionale a en ce sens mis en place plusieurs projets. Elle a subventionné le Programme pour l'innovation technologique dans le secteur agricole et agroforestier en Haïti (PITAG) en 2017, programme qui avait pour objectif général d'augmenter les revenus et la sécurité alimentaire en faveur des petits producteurs agricoles en Haïti. D'une manière plus spécifique, le programme a soutenu la hausse de la productivité agricole en améliorant l'utilisation des ressources naturelles, grâce à la génération et au transfert de technologies agricoles et agroforestières durables dans les régions d'Haïti les plus touchées par l'ouragan Matthew de 2016⁵⁷. Elle a aussi développé

⁵⁴ Voir deuxième partie, chapitre I

⁵⁵<https://www.iadb.org/fr/infos/haïti-améliorera-la-sécurité-alimentaire-des-ménages-ruraux-avec-le-soutien-de-la-bid>

⁵⁶<https://reliefweb.int/report/haïti/ha%C3%A0fti-la-bid-investit-200-millions-dans-l'agriculture-dha%C3%A0fti-jusqu'en-2014>

⁵⁷ AlterPresse, 128 millions de dollars de subventions de la BID approuvés pour trois projets en Haïti, Port-au-Prince, Novembre 2017

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article22302>

une approche intégrée pour améliorer la résilience aux risques climatiques des exploitations agricoles de la zone de St Michel de l'Attalaye, située au Nord du plateau central d'Haïti⁵⁸. Dénommé Programme de recherche-formation-vulgarisation agricole sur l'adaptation au changement climatique, ce projet s'étend d'avril 2019 à Mai 2023 et articule diagnostic agro-technique et économique, co-conception avec les agriculteurs de systèmes de production innovants, création et évaluation de variétés adaptées au changement climatique et résistantes aux maladies et ravageurs émergents, amélioration de la production fourragère et renforcement du système d'innovation local⁵⁹.

La BID prétend également oeuvrer en faveur des capacités de bonne gestion nationale stimulant la croissance économique et l'emploi, ainsi qu'un effort rapide pour un accès véritable de la population aux services vitaux ⁶⁰.

S'il est vrai que la BID a pu réaliser plusieurs projets relatifs au secteur agricole dans le cadre de la coopération internationale en Haïti, il n'en demeure pas moins qu'il y a souvent un décalage entre les objectifs visés et l'atteinte de ces derniers.

Chapitre II

Une coopération inégale entre la BID et le MARNDR : entre ambitions et concrétisations

Depuis le début de la coopération avec la BID, bien des projets se rapportant au domaine agricole ont été inachevés ou annulés. Outre la situation socio-économique que traverse le pays, question que nous aborderons dans la deuxième partie de ce travail, ce problème prend en compte d'autres aspects que nous nous proposons de traiter dans ce chapitre.

Il convient d'aborder, dans un premier temps, une analyse globale de l'orientation des projets de la BID. On reproche souvent à l'institution interaméricaine d'imposer des projets qui ne correspondent pas à la réalité haïtienne. Or, si les projets sont destinés à toute ou partie de la population du pays, il est plus que nécessaire qu'ils concordent avec les besoins de celle-ci.

⁵⁸ <https://www.cirad.fr/dans-le-monde/cirad-dans-le-monde/projets/projet-bid-haiti-st-michel>

⁵⁹ Ibid

⁶⁰ <https://www.mediaterre.org/iles/actu.20060603022430.8.html>

Pour appuyer nos propos, nous avons consulté cet article de Philippe Marchesin⁶¹ sur la politique française de coopération. L’auteur présente les valeurs qui relèvent de la coopération internationale. Ce sont entre autres :

- L’attention apportée à la culture locale,
- L’écoute,
- L’enrichissement mutuel,
- L’ouverture à l’autre,
- La mise en contact, facilitation des échanges d’expérience,
- La modestie, volonté d’apprendre de l’autre⁶².

En effet, ces valeurs sont intrinsèques à une coopération utile, dynamique, qui fait ses preuves. Le principe de l’échange est donc primordial à celui de l’utilité ou du rendement, l’essentiel étant de se mettre à l’écoute des gens et de ne pas agir à leur place. Partant de ces considérations, on peut clairement remarquer qu’à travers tout le long de cette coopération MARNDR/BID, il existe certaines inadéquations entre les projets ambitionnés et ceux qui parviennent à leur réalisation. Nous traiterons donc de ce problème dans le cadre de la section I de ce chapitre.

La section II, par ailleurs, se penche sur la manière dont est organisé le suivi-évaluation des projets dans le cadre de la coopération internationale MARNDR/BID.

Section I

Des multiples entraves dans le cadre de la réalisation des projets

⁶¹ Philippe Marchesin est un enseignant-chercheur au département des Sciences politiques de l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est spécialiste des questions de coopération et de développement.

⁶² MARCHESIN, Philippe, La politique française de coopération : l’aide-intérêt, International Development Policy, Revue internationale de politique de développement, octobre 2021

<http://journals.openedition.org/poldev/4698>

La gestion efficace des parties prenantes représente une clé de réussite des projets⁶³. En effet, ces derniers se doivent de refléter le plein accomplissement de leurs objectifs. Le succès des projets internationaux repose aussi sur une approche collaborative, une organisation adéquate, la présence d'un gestionnaire compétent et d'une équipe performante⁶⁴.

Par ailleurs, Youker⁶⁵ décrit certains critères d'échec des projets liés à leur mode de gestion et d'implantation dans la communauté, entre autres :

- une planification mal définie, peu réaliste et non actualisée,
- le manque de rétroaction et les faibles mécanismes de contrôle permettant de détecter rapidement les problèmes, une analyse déficiente des facteurs de risque
- et enfin, la gestion bureaucratique du bailleur de fonds.

A ce stade, il remarque le manque d'interaction entre les institutions de financement et l'organisme local chargé du projet, surtout au moment de la planification du projet où l'organisation locale et les parties prenantes du projet sont peu impliquées⁶⁶.

En fait, ce problème se pose également dans la coopération internationale en Haïti. La majorité des donneurs, dont la BID, reconnaît leur part de responsabilité dans l'échec collectif de leurs interventions par le biais de cette déclaration à travers le CCI en 2007 : *“Les bailleurs reconnaissent un manque de coordination, de constance et de vision stratégique dans leurs interventions. Ces bailleurs ont souvent implanté des structures parallèles d'exécution de projets qui affaiblissent l'État, sans toutefois lui*

⁶³ JEPSEN, A. L., ESKEROD, P, Stakeholder analysis in projects: Challenges in using current guidelines in the real world, International Journal of Project Management, 27(4), 2009, p 335-343

⁶⁴ BRIERE Sophie, PROULX Denis, La réussite d'un projet de développement international : leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada, Revue Internationale des Sciences Administratives, 2013

<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2013-1-page-171.htm>

⁶⁵ Cofondateur du Project Management Institute et de l'American Society for the Advancement of Project Management, il contribue depuis longtemps à la pratique de la gestion de projet. Il a écrit plusieurs articles sur la question.

⁶⁶ YOKER, R., Managing international development project success, Project Management Journal Vol. 30 Issue 2, 1999, p. 6-7

donner les moyens de coordonner cette aide externe; d'améliorer ses capacités d'appropriation et d'exécution ⁶⁷(...)”

Il est effectivement difficile de parler de bilan satisfaisant des réalisations faites dans le secteur de l'agriculture en Haïti. Rares sont celles qui pourraient être créditées exclusivement aux dépens de cette coopération. De plus, ses ambitions prennent souvent le dessus. Certes, on sait qu'il y a eu des actions réussies, aussi bien que des actions manquées ou inachevées et que cette coopération a aussi évolué au fil des ans tant bien que mal, avec des hauts et des bas.

Aussi faut-il analyser les causes de ces écarts dans le cadre des projets de coopération internationale entre le MARNDR et la BID.

A. La mise à exécution des projets de la BID, entre intentions et inadéquations

Dans le cadre de la coopération internationale, trois justifications de l'aide doivent être prises en compte. Ces dernières concernent :

- la morale, car l'aide ne présente d'autre intérêt pour le donateur que de défendre des valeurs auxquelles il croit.
- la promotion des intérêts nationaux, puisqu'elle constitue l'objet même de la diplomatie,
- la gestion des interdépendances, qui détermine l'efficacité de l'aide, comparée celle d'autres instruments de coopération vis-à-vis de l'objectif fixé ; la cohérence de la politique d'aide par rapport aux objectifs généraux de la politique étrangère, la légitimité de l'objectif au sein de la société ; le positionnement de l'objectif face aux politiques d'aide des autres donateurs et aux objectifs de coopération internationalement reconnus.⁶⁸

La plupart des bailleurs de fonds peinent à reconnaître ces trois aspects, et la BID n'y fait pas exception. En effet, cette incohérence découle, en quelque sorte, d'une mauvaise appréhension du contexte haïtien. En raison de cette lecture erronée de la réalité

⁶⁷ <https://www.mccours.net/fra17/hasnfra17rpr442.pdf>

⁶⁸ https://agritrop.cirad.fr/551752/1/document_551752.pdf

haïtienne pour ce bailleur si important qu'est la BID, cette dernière minimise l'impact de son intervention sur l'État haïtien. La complexité du projet se heurte alors à la réalité socio-économique de la population rurale, aux pouvoirs et capacités limités des autorités étatiques locales et au manque d'infrastructures. De plus, l'institution interaméricaine continue de travailler selon une approche projet, ce qui limite la capacité de l'Etat à développer de véritables politiques publiques. La manière dont les projets de la BID sont formés puis exécutés est donc un facteur d'affaiblissement de l'État et contribue indirectement à entraver l'atteinte des priorités nationales⁶⁹.

Alors que le but principal d'un projet est de relancer l'économie à travers la création d'emplois, les potentiels investisseurs n'ont pas accès à une main-d'œuvre qualifiée, à une administration efficace ou à des structures adéquates. Pourtant, la BID investit depuis des années dans la remise à niveau et le renforcement institutionnel. Cela s'avère encore insuffisant, car il lui est reproché la mise en œuvre de projets trop compliqués pour les institutions qui sont parfois dépassées et une absence de bases pour les projets. Les composantes des projets sont pesantes, entravant ainsi le travail des analystes, et il y a aussi une absence du cadre de gestion du coût et du temps rigoureux visant à responsabiliser les équipes de travail⁷⁰.

Il y a donc une nécessité de formation, de professionnalisation ou encore de perfectionnement des cadres dans la gestion des projets du MARNDR. Il s'agit de passer d'une administration du personnel à une administration fondée sur la gestion des emplois et des compétences et sur le suivi de la performance des agents.

Au vu de toutes ces considérations, cela nous amène à comprendre l'insatisfaction de la population haïtienne face à la réalisation de ces projets.

⁶⁹ <https://www.mccours.net/fra17/hasnfra17rpr442.pdf>

⁷⁰ <https://www.mccours.net/fra17/hasnfra17rpr442.pdf>

B. Les projets de la BID, à l'épreuve des attentes non comblées de la population cible

Déo Ndikumana⁷¹ précise que l'aide au développement doit se rapporter à une action collective pour qu'elle puisse donner des résultats. Il enchaîne en faisant remarquer qu'il faut s'imaginer comment c'est complexe d'aligner les incitations, les intérêts privés de tous ces partenaires impliqués pour un bien collectif. On peut conclure que tant qu'il n'y a pas d'institutions solides, ni de gouvernement capable de générer ses incitations pour l'action collective, il n'y aura pas de progrès⁷².

Dans la réussite ou l'échec des stratégies de développement (notamment dans les pays du Sud), les auteurs du livre *Institutions et Développement*, ont posé le problème de la cohérence entre les différentes institutions. Pour eux, l'expérience ne cesse de montrer le rôle déterminant des contextes locaux, des caractéristiques symboliques et politiques propres à chaque pays qui peuvent conduire les réformes au succès dans certains cas, à l'échec dans d'autres⁷³.

En effet, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé des réalisations des projets de la BID en Haïti. S'il est vrai que la BID essaie tant bien que mal de soigner son image à travers son sens de responsabilité et son encadrement, les projets financés en revanche répondent difficilement aux attentes et besoins de la population car ils se situent principalement au niveau macro. Les projets en agriculture sont certes plus ciblés, puisque la BID essaye de répondre aux enjeux du secteur à plusieurs niveaux, mais toujours est-il que beaucoup d'efforts restent à faire. En outre, il faut rappeler que le processus de renforcement des institutions étatiques comme le MARNDR est entravé par la mise en place des Unités techniques d'exécution (UTE), structures d'exécution de

⁷¹ Coordonnateur des opérations de la Banque mondiale dans le pays et détenteur d'une maîtrise en sciences et développement économique

⁷² JEANTY, Gérard Junior, *L'aide n'a jamais développé un pays*, Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 12 décembre 2013

<https://lenouvelliste.com/article/125162/laide-na-jamais-developpe-un-pays>

⁷³ PAUL, Bénédicte, *Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social : Application dans le secteur de la microfinance en Haïti*, Economies et finances. Université Montpellier I, 2011, p. 124

projets parallèles qui n'ont fait qu'augmenter une concurrence avec le MARNDR et accentuer le manque de coordination, la fragmentation et la volatilité de l'aide, engendrant ainsi des conséquences désastreuses sur l'implantation des projets et sur l'affaiblissement des capacités locales⁷⁴.

Il est donc de bonne guerre de s'intéresser à la manière dont ces projets sont évalués dans le cadre de la coopération entre le MARNDR et la BID.

Section II

Le suivi des projets de coopération internationale au sein du MARNDR : une velléité de transparence dans le cadre de la réalisation des projets avec la BID

Lors de la réalisation d'un projet, différentes procédures administratives sont enclenchées y compris l'implantation d'une unité de projet qui sert d'interface entre le bailleur et l'État. En principe, ces unités ont une durée de vie similaire à celle du projet.. Cependant, en raison de leur expérience sur certains projets, elles continuent d'exister en vue de travailler sur les futurs projets. Il incombe à ces unités de s'impliquer dans la réalisation des projets issus des Plans d'opération annuels (POA) qui définissent les activités à l'intérieur d'un délai et d'un budget établis. Ces POA sont dotés d'un plan de passation de marchés qui établit la liste des marchés nécessaires à l'exécution du projet ainsi que le mode de passation de marché qui sera sélectionné.

A l'issue de l'exécution des projets, les processus de contrôle et suivi sont importants selon M. Abdellah⁷⁵. Ils permettent en effet de veiller au respect de trois contraintes :

- La comparaison des performances au plan du projet,
- La résolution des éventuels problèmes,
- La communication auprès des parties prenantes.

Il est donc essentiel de faire une évaluation minutieuse quant au suivi des différents projets lors d'une collaboration entre deux ou plusieurs entités. C'est d'ailleurs

⁷⁴ <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2017/01/031381105.pdf>

⁷⁵ Fondateur et CEO de Brainit Consulting Ltd, cabinet spécialisé en Management de Projet et éditeur du site Blog Gestion de Projet

en ce sens qu'ont été instituées des instances spécialisées afin de veiller, d'une manière générale, à ce que les conditions établies pour les projets du MARNDR soient respectées et le cas échéant, déceler les obstacles tout en y apportant des recommandations.

A. Des services du MARNDR chargés du suivi-évaluation : inefficience dans le suivi des projets

En terme de suivi-évaluation, il convient, dans un premier temps, de mentionner l'Unité de coopération externe (UCE) qui a pour mission de coordonner les différentes interventions des bailleurs de fonds, des institutions internationales de coopération, des ONG opérant dans le secteur agricole et le développement rural en vue d'une meilleure utilisation de leurs apports au bénéfice du secteur. Ses objectifs se bornent à :

- Faciliter une coopération étroite entre le MARNDR et ses partenaires, tant internationaux que nationaux et,
- Œuvrer à l'harmonisation des interventions des différents acteurs engagés dans le secteur agricole

Malgré l'importance de sa mission pour le MARNDR dans l'application de la politique de coopération avec ses partenaires, force est de constater que la structure est sous-exploitée voire sous-traitée. Elle n'arrive pas à mettre à exécution les objectifs qui lui sont fixés. Cela se manifeste notamment par :

- La carence en ressources humaines, et de plus, ce sont des cadres d'autres directions qui gèrent les dossiers de coopération,
- La rétention d'information car les responsables de dossiers ne partagent pas les informations et parfois ne produisent pas de compte rendus des rencontres organisées à l'insu du MARNDR,
- Son évincement par rapport à certains projets de coopération importants notamment avec la BID,
- La désuétude de son système d'archivage, alors que les documents s'empilent et ne sont pas enregistrés dans une base de données⁷⁶.

⁷⁶ BELL, Anel, Contexte d'organisation et de fonctionnement du MARNDR - Stage de découverte, ENAPP, Port-au-Prince, Juillet 2018

Dans un second temps, l'Unité d'exécution de Projet (UEP), autre instance du MARNDR, a été créée par le décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale et instituée de manière officielle, en date du 25 mars 2008⁷⁷. Sa mission consiste en la formulation, l'accompagnement et l'évaluation des politiques publiques.

Elle s'est donc engagée à gérer un ensemble d'activités visant à :

- Examiner les investissements publics, ressources du programme d'investissement public ainsi que celles exécutées en parallèle dans le secteur agricole;
- Recadrer sur un plan large et global la programmation des interventions agricoles par la mise en place du Système de Suivi des Investissements Publics dans le Secteur Agricole (SSIPSA)
- Réaliser les États Généraux des investissements publics dans le secteur agricole
- Organiser les idées et les réflexions pour la réorientation et la reformulation des investissements dans le secteur agricole⁷⁸.

A ses débuts, l'UEP ressemblait plus à une annexe d'agences bilatérales ou multilatérales publiques plutôt qu'à un service du MARNDR. Concernant les montages organisationnels, ils sont parfois compliqués. L'UEP a de plus opéré de façon déconcentrée mais rivale au Ministère en procédant notamment au recrutement d'anciens ministres de l'agriculture pour assumer la gestion des composantes du projet. De surcroît, elle conclut des contrats de maîtrise d'œuvre à des techniciens du MARNDR⁷⁹.

La mise en œuvre de ces structures - pourtant chargées de missions consistant à une meilleure organisation de la coopération entre le Ministère et les bailleurs de fonds notamment la BID - s'avère donc difficile, au mépris total des différents textes de lois établis. C'est dans ce contexte que la BID intervient afin d'assurer elle-même les objectifs de l'UCE et l'UEP.

⁷⁷ Instituée par la Circulaire MA/DG/(C-17)03-08: 0599

⁷⁸ FONTIL, Nolex, Vers la réorganisation du suivi des investissements publics dans le secteur agricole, Unité d'Etudes et de programmation, Port-au-Prince, 30 avril 2017, 9 p.

⁷⁹ BELL, Anel, op cit

B. La nécessaire prise en charge par la BID du suivi-évaluation des projets

« L'existence des faiblesses au niveau de l'État et des institutions, fait que les bailleurs préfèrent utiliser leur système de suivi-évaluation ou d'exécution, leurs procédures pour financer les projets inscrits dans leur portefeuille [...] Chaque bailleur de fonds utilise sa propre procédure pour exécuter ses projets, ce qui a comme conséquence, la non-maîtrise des informations liées au financement externe »⁸⁰

En Haïti, la BID est contrainte d'intervenir plus activement au niveau de l'exécution des projets afin de compenser la faiblesse des différentes instances chargées des projets. Sa supervision, effectuée par son personnel ou encore ses consultants, s'étend entre autres :

- A la révision des procédures de passation de marchés, des audits, des arrangements financiers de décaissements
- Aux visites d'inspection et d'évaluation des projets
- A la vérification des processus d'acquisition, des dossiers fournis lors des requêtes de décaissement
- A la conformité des paiements versés aux prestataires ou fournisseurs de services aux contrats⁸¹.

Un cadre du MARNDR a confié, au cours de l'enquête menée pour ce travail, que si toutefois des difficultés ou des désaccords surviennent dans le cadre d'un projet, la BID peut décider de l'arrêter, demander un remboursement et affecter ces crédits à d'autres projets dans le pays ou dans un autre pays membre. A titre d'exemple, une instance (dont nous ne citons pas le nom pour des raisons de confidentialité) doit rembourser à la BID des milliers de dollars en raison de l'annulation d'un projet suite à un malentendu. Face à cette situation quelque peu embarrassante, les acteurs de la coopération internationale en

⁸⁰ FRANCOIS, Marie Line, Étude de l'évaluabilité du programme triennal de relance agricole 2013-2016 du MARNDR (Haïti), ENAP, Québec, 2018, p 62

⁸¹ BUTEAU, Anne Laurence, la Stratégie de la BID en Haïti : enjeux et défis, Rapport de stage présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique, concentration en administration internationale, Montréal, Décembre 2014

Haïti à travers les relations MARNDR/BID devraient se pencher sur les erreurs qui ont entravé le déroulement du projet afin d'éviter que des situations pareilles se produisent à l'avenir.

Il convient également de questionner la répartition des fonds alloués sur les projets. En effet, ils sont dépensés majoritairement dans le fonctionnement du budget attribué, ce qui réfère à l'achat de véhicules, des salaires faramineux pour les consultants, des frais de déplacement exagérés... pour ne citer que ceux-là. Selon un cadre de l'UEP, le pourcentage des objectifs atteints ne franchit même pas les 40%.

Par ailleurs, puisqu'il faut freiner l'intrusion des institutions étrangères, il serait évidemment plus judicieux que le MARNDR effectue, de concert avec les services concernés notamment l'UCE et l'UEP, toutes les étapes de l'exécution des projets sans intervention de la BID. Toutefois, le contexte national haïtien constitue un obstacle bien plus large à la réalisation même des projets de coopération internationale dans la pays.

DEUXIÈME PARTIE – LES FACTEURS DE FRAGILISATION DE LA COOPÉRATION ENTRE LE MARNDR ET LA BID, DUS AU CONTEXTE NATIONAL HAÏTIEN

Haïti est le pays le plus pauvre de la région ALC et figure parmi les pays les plus pauvres du monde. En 2020, Haïti avait un PIB/habitant de US\$ 2 925, le plus bas de la région et moins d'un cinquième ($\frac{1}{5}$) de la moyenne des pays de la région qui est de US\$ 15 092.

Les modestes progrès enregistrés dernièrement en matière de réduction de la pauvreté ont été atténués par une succession d'événements : la pandémie de COVID19, étant la plus récente. Cette pandémie a exacerbé une économie déjà faible, en proie à des troubles sociaux et une instabilité politique. Même avant la pandémie, l'économie s'est contractée et faisait déjà face à d'importants déséquilibres budgétaires. Après une contraction de 1,7% en 2019, le PIB s'est contracté d'environ 3,8% en 2020. Les estimations actuelles accusent un taux de pauvreté de près de 60% par rapport à la dernière estimation nationale officielle de 58,5% en 2012⁸².

Par ailleurs, le pays doit faire face à la corruption, au trafic de drogue, au crime organisé, aux troubles socio-politiques, à la montée de la gangstérisation qui constituent également des obstacles à son développement⁸³.

En matière juridique, il se heurte également à plusieurs problèmes :

- La désuétude de la plupart des lois, car certains textes de lois ont plus d'un siècle, n'ont pas été mis à jour et ont perdu tout leur sens;
- Le vide juridique dans certains cas, puisqu'il n'y a pas de législation sur, par exemple, le droit à l'image⁸⁴. Autre cas de vide juridique plus criant est celui du dysfonctionnement des trois Pouvoirs de l'Etat depuis tantôt un an. Le

⁸² https://docs.google.com/document/d/1I3mcsoiY_zQpFz1y-bj8wulSOwcie6M7/edit

⁸³ <https://www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2021/eng/downloads/imf-annual-report-2021-fr.pdf>

⁸⁴ <https://www.enquetaction.com/articles/prise-et-diffusion-arbitraire-dimage-dautrui-entre-vide-juridique-et-dommages-collateraux>

non-renouvellement par des élections de la branche législative ralentit la production et l'adoption de lois ⁸⁵;

- Le non-respect des lois établies, à cause du laxisme de l'Etat. Nous pouvons en témoigner à travers l'exemple d'anciens hauts dignitaires de l'Etat qui n'ont jamais été poursuivis par la justice même lorsqu'il y a eu des preuves irréfutables contre eux;
- L'inaccessibilité des lois, soit par l'accès limité au contenu des lois vu que l'Etat haïtien n'utilise pas les nouvelles technologies de l'information pour diffuser les lois, soit à cause de la technicité du langage utilisé dans les textes de lois qui représente également un des éléments du défaut d'accessibilité de la loi⁸⁶.

De toute façon, avec la caducité actuelle du Parlement, cette situation risque de perdurer pendant des mois, voire des années. Si le Parlement vient à être fonctionnel, il n'y a pas non plus de garantie qu'il sera enclin à travailler en ce sens. Nous avons pu constater cela à travers les précédentes chambres où proliféraient la corruption, les bagarres, le chantage et des gabegies considérables.

Force est donc de constater que, malgré des décennies de coopération, les problèmes susmentionnés sont encore d'actualité. Pour asseoir nos propos, il sera question, dans un premier chapitre, de voir comment ces facteurs de fragilisation constituent un frein à la pleine expansion des rapports entre la BID et le MARNDR. Il faut, par-là, préciser les manquements au niveau central de l'Etat et en particulier au sein du Ministère.

Ensuite, à travers le second chapitre, l'accent sera mis sur la nécessité de renforcement des rapports de coopération dans la réalisation des projets MARNDR/BID tout en considérant une approche de restructuration.

⁸⁵ <https://information.tv5monde.com/info/haïti-le-pays-n-plus-de-parlement-341392>

⁸⁶ <https://www.village-justice.com/articles/inaccessibilite-des-lois-haiti-obstacle-democratie,39105.html>

Chapitre I

La faiblesse de l'État Haïtien, un frein à la pleine expansion des rapports entre la BID et le MARNDR

Face aux conditions défavorables pour la production agricole, l'écart de bien-être entre les zones urbaines et rurales est énorme. 20% les plus riches de la population détiennent plus de 64% de la richesse totale du pays, tandis que 20% des plus pauvres en détiennent à peine 1%. Selon l'indice du capital humain, un enfant né aujourd'hui en Haïti ne deviendra que 45% aussi productif qu'il pourrait l'être s'il avait bénéficié d'une éducation et d'une santé complètes. Plus d'un cinquième des enfants sont à risque de limitations cognitives et physiques, et seulement 78% des jeunes de 15 ans survivront jusqu'à 60 ans⁸⁷.

Haïti reste également très vulnérable aux risques naturels, principalement aux ouragans, aux inondations et aux tremblements de terre. Plus de 96% de la population est exposée à ces types de chocs. Le 14 août 2021, un puissant séisme a frappé la région sud d'Haïti, une région où vit environ 1,6 million de personnes. Les dommages économiques causés par le tremblement de terre s'élèvent à environ US\$ 1,11 milliard, ce qui équivaut à 7,8% du PIB d'Haïti en 2019⁸⁸.

Selon le FMI, la dette brute a augmenté pour atteindre 24,9 % du PIB en 2021 et devrait rester stable en 2022 et 2023, à 25,1 % et 25 %, respectivement. Le solde budgétaire a clôturé à -2,2% du PIB en 2021 et devrait rester stable à -2,1% cette année en 2022 et -2,2% en 2023. Quant à l'inflation, le FMI a calculé un taux de 16,2% en 2021 qui devrait diminuer à 15,5% pour 2022 et augmenter légèrement à 15,9% en 2023⁸⁹.

Récemment, en 2021, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de mesures en réponse à la crise économique résultant de la pandémie de COVID-19, notamment une augmentation des dépenses de santé, un coup de pouce à certains programmes sociaux, des transferts pour soutenir les travailleurs et les ménages. Cependant, la propagation du COVID-19 a été beaucoup plus faible que prévu, de sorte que les autorités ont dépensé

⁸⁷ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>

⁸⁸ <https://export.agence-adocc.com/fr/fiches-pays/haiti/economie-3>

⁸⁹ Données du FMI World Economic Outlook Database, October 2021 /Voir annexe 3

moins que prévu pour les besoins liés au COVID. Néanmoins, le niveau des dépenses combinées de santé, d'éducation et de protection sociale était bien supérieur aux projections d'avant la COVID-19 (0,6 % du PIB)⁹⁰.

La BID, à travers sa Vision 2025, définit plusieurs objectifs stratégiques afin d'améliorer les indicateurs de croissance des pays de l'ALC et ainsi parvenir au développement économique et social :

- réactiver le secteur productif,
- promouvoir le progrès social
- renforcer la bonne gouvernance et les institutions⁹¹.

En Haïti, à travers sa coopération avec le MARNDR, la BID souhaite atteindre ses objectifs. Toutefois, différents aspects relatifs au contexte du pays doivent être pris en considération. Pour la pleine réussite de cette collaboration entre les deux entités, il est donc indispensable de considérer des facteurs propres.

C'est ainsi que dans un rapport réalisé en 1992 pour la Wilder Foundation, deux auteurs Mattessich et Monsey ont analysé 18 travaux de recherche, provenant de 133 études, leur permettant d'identifier 19 facteurs facilitant la collaboration, qu'ils ont répartis en plusieurs domaines ⁹². Parmi eux figurent entre autres :

- Les facteurs liés à l'environnement : tradition d'une culture collaborative ; perception du groupe collaboratif comme leader ; climat politique et social favorable.
- Les facteurs d'appartenance au groupe : respect mutuel ; compréhension et confiance ; perception de la collaboration bénéfique dans son propre intérêt ; capacité à faire des compromis.

⁹⁰Ibid

⁹¹<https://www.unhcr.org/fr/news/press/2021/12/61adea42a/banque-interamericaine-developpement-hcr-unissent-efforts-repondre-crise.html>

⁹² MATTESSICH, P.W., MONSEY, B.R, Collaboration : What Makes It Work. A Review of Research Literature on Factors Influencing Successful Collaboration, Amherst H. Wilder Foundation, Minnesota, 1992

- Les facteurs liés au processus et/ou à la structure : participation partagée dans le processus et dans le résultat ; existence des mécanismes de prise de décision à plusieurs niveaux ; flexibilité ; adaptabilité ⁹³(...)

Ces facteurs témoignent de la nécessité de communication entre les parties afin qu'elles puissent échanger sur les facteurs pouvant affecter la concrétisation des projets en question, questionner l'adaptabilité de ces derniers et faire des changements si le besoin se fait sentir. Surtout que, par rapport à toutes ces crises, le déficit de gouvernabilité du secteur agricole a souvent provoqué l'accablement des récipiendaires de l'Aide publique au développement (APD) et la lassitude des bailleurs dont les consultants contournent souvent l'État afin de continuer d'être les maîtres d'œuvre. L'investissement dans le secteur agricole est ainsi parfois remis en question⁹⁴.

De fait, il convient, dans une première section, de situer les facteurs de fragilisation à travers une analyse plus étendue de la vulnérabilité de l'Etat Haïtien.

Nous porterons ensuite une attention particulière au MARNDR dans le cadre de la coopération internationale avec la BID. Ce sera l'objectif de la deuxième section.

Section I

Un cadre juridique déficient, vecteur de fragilisations des relations MARNDR/BID

Connu sur la scène internationale comme un modèle d'État fragile, nécessitant pour se maintenir à flot, financièrement et politiquement, de plus en plus d'aide de la communauté internationale, Haïti est considéré comme un Etat failli. Parler d'État « failli » ne se réfère nullement à une simple « faillite » financière mais bien à un « échec » étatique plus massif qui s'apparente pour certains à un véritable « effondrement ». Le pays vit ses moments les plus sombres, tous les indicateurs sont au rouge. Il s'endette de plus en plus vu ses faibles rentrées de ressources financières, mais mise encore sur l'allègement du service de la dette et les dons, ainsi que sur le financement monétaire et

⁹³ <https://www.innovation-pédagogique.fr/article/265.html>

⁹⁴ VLIET Geert Van, Gouverner l'agriculture haïtienne autrement ? dans Résumé exécutif d'une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, Cirad, Convention CO 0075-15 BID/IDB, Port-au-Prince, Juin 2016, p. 6

les banques locales afin de régler ses problèmes notamment en terme d'insécurité alimentaire⁹⁵.

Évoquer l'insécurité alimentaire, amène à considérer la faiblesse du PIB et de ses corollaires, le faible budget alloué par l'Etat au MARNDR et la décadence du secteur agricole en dépit des appuis financiers et techniques (entre autres) d'institutions comme la BID. Le constat est celui selon lequel l'agriculture est l'un des secteurs les plus négligés du pays. Il faut dans ce cas repositionner son importance dans l'itinéraire de développement haïtien⁹⁶. Ce processus peut être long, surtout qu'il doit être enclenché par une véritable prise de conscience collective, mais il doit être nécessairement initié, car il y va de la survie de toute une population.

En premier lieu, il faut partir sur de bonnes bases, instaurer un système fort à travers un État de droit afin que l'Etat puisse limiter les dérives qui entraînent l'anarchie dans laquelle se trouve le pays actuellement. La puissance publique, en l'occurrence l'État, doit être soumise au droit. Opposé de l'État de police qui est fondé sur l'utilisation arbitraire du pouvoir, l'État de droit se veut un gouvernement de lois et non d'hommes. Il est lié au respect scrupuleux de la loi, de la hiérarchie des normes, de la séparation des pouvoirs notamment l'indépendance de la justice, et des droits fondamentaux⁹⁷.

Il est donc impératif que l'Etat "reprenne du service" avec le fonctionnement de ses trois Pouvoirs centraux notamment le Pouvoir Législatif afin de pencher sur le cadre légal en Haïti. Le secteur agricole, en particulier, est visé par ce problème.

A. Le secteur agricole, en proie à une obsolescence des lois

Les crises à répétition entre l'exécutif et le législatif - lorsque ce dernier fut encore fonctionnel - ont eu de lourdes conséquences dans la gestion des ministères. Il faut donc envisager une révision de la Constitution afin d'éviter la succession de crises politiques entre les différentes branches de l'Etat, de rendre la justice efficace et

⁹⁵ <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>

⁹⁶ GIORDANO, Thierry, op cit.

⁹⁷ <https://ayibopost.com/du-renforcement-de-letat-de-droit-en-haiti-le-role-des-avocats-es/>

autonome, et de réduire ainsi les situations occasionnant les crises électorales prévisibles et récurrentes, crises qui impactent fortement les secteurs de la vie nationale.

Malgré les récents amendements, cette Constitution encourage également, de par la rédaction de certains de ses articles, un dysfonctionnement dans la production et la livraison des biens et services publics parce qu'au lieu de favoriser la production de ceux-ci, cette Constitution la ralentit, tout en décourageant la décentralisation qu'elle prône pourtant⁹⁸. Les articles 87-2 et 87-3 de la Constitution⁹⁹ le prouvent clairement, car ils véhiculent l'idée de pouvoirs centrés entre les mains de l'exécutif, rendant le partage de compétences insignifiant.

Par ailleurs, elle rend coûteux et inefficaces les processus de production de biens et services publics et stimule des conflits entre les différents pouvoirs qui doivent les gérer (exécutif, législatif, judiciaire). Quand ils sont produits et rendus accessibles, ils le sont exclusivement par des « tiers » (entreprises, ONG de la société civile, ou UEP de l'APD), ce qui donne lieu à des processus sophistiqués et des coûts de transaction élevés¹⁰⁰. Alors qu'ils sont encore plus impliqués dans l'agriculture que l'Etat ou les acteurs des APD, les petits producteurs agricoles sont les premiers investisseurs du secteur, cependant, il leur est difficile de se développer à cause de l'accès difficile à des biens et services publics de qualité.

De surcroît, le MARNDR peine encore à mettre en pratique les missions qui lui sont fixées dans le décret du 30 septembre 1987. S'il est vrai que le MARNDR représente l'une des institutions phares de l'Etat, il n'est pas à méconnaître que les maux et les

⁹⁸ <https://agritrop.cirad.fr/580390/1/ID580390.pdf>

⁹⁹ Article 87-2: "Le conseil interdépartemental, de concert avec l'exécutif, étudie et planifie les projets de décentralisation et de développement du pays, au point de vue social, économique, commercial, agricole et industriel".

Article 87-3: "Il (Le conseil interdépartemental) assiste aux séances de travail du Conseil des ministres lorsqu'elles traitent des objets mentionnés au précédent paragraphe avec voix délibérative".

¹⁰⁰ <https://agritrop.cirad.fr/580390/1/ID580390.pdf>

dysfonctionnements qui la caractérisent depuis des années, exercent leurs effets négatifs sur l'ensemble de l'Administration publique du pays.

A travers le remaniement des lois notamment la Constitution de 1987, il faut également redonner aux différents Ministères, dont le MARNDR, leur capacité à piloter, à définir des politiques publiques et à les mettre en œuvre. En effet, grâce à cela, le MARNDR pourra définir une véritable vision pour le développement du pays par le biais de l'agriculture et d'assurer la participation de l'ensemble du secteur privé, qu'il s'agisse des agriculteurs urbains, des agriculteurs familiaux ou des entreprises agro-industrielles, à ce processus de relance¹⁰¹.

Considérant qu'il y a lieu de renforcer la capacité de coordination entre ministères au niveau central, une coordination interministérielle entre le MARNDR et les autres Ministères avec lesquels il travaille notamment celui de l'environnement serait indispensable, car certains de leurs rôles se chevauchent. C'est ainsi que le Décret de 2006 portant sur la gestion de l'environnement attribue au Ministère de l'environnement (MDE) des compétences en matière de gestion des ressources d'eau alors que le MARNDR exerce toujours une certaine compétence dans le secteur en raison de son rôle historique sur la gestion des ressources, et de ses capacités techniques et financières. Non seulement ce décret n'a pas établi quelle institution est l'interlocuteur principal des collectivités dans ce secteur, mais aussi il n'alloue pas les moyens de financement permettant au MDE d'accomplir sa mission¹⁰². Cette absence de coordination intra- et inter-branches de l'Etat accentue également le déficit de production de signaux de politique. Cette production qui pourrait se traduire par des incitations, des taxes ou encore des subventions, est relativement faible même quand ces signaux ne dépendent que de l'exécutif (par exemple sous forme d'arrêtés ou de décrets ministériels). De la sorte, une éventuelle coordination entre les Ministères permettrait de clarifier le rôle des instances et organismes tant du point de vue sectoriel que du point de vue de l'aménagement du

¹⁰¹ <https://agritrop.cirad.fr/580393/1/ID580393.pdf>

¹⁰² OCDE, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Haïti : renforcer l'administration pour une gouvernance publique résiliente et durable, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, OCDE, Paris, p. 131

territoire, de définir clairement les objectifs, de se doter d'instruments adaptés et de moyens suffisants pour assurer leur effectivité¹⁰³.

D'une manière plus particulière, le secteur agricole requiert des lois qui lui sont directement applicables. Avec une éventuelle efficacité législative du Parlement, les Hommes de loi auront beaucoup à faire. D'entrée de jeu, ils devraient réviser les propositions de lois stagnant depuis la période d'avant la caducité du Parlement. Il leur faut aussi se pencher sur un nouveau Code rural, un code de l'Environnement, et d'autres lois utiles à la régulation du secteur telles des lois favorisant les investissements agricoles, décourageant les importations massives que le pays peut lui-même produire. Il faut tout aussi bien prendre en compte, à travers les nouvelles lois, des rapports rentrant dans le cadre de la coopération avec des acteurs privés aussi bien qu'avec ceux de l'international comme la BID. En même temps, son exposition aux chocs climatiques, qui va s'accroître sous les effets du changement climatique, nécessite des adaptations substantielles.

Parallèlement à cet effort de mise à jour en matière légale, il est plus que nécessaire de veiller à l'application et le respect des lois, règles et normes fixées et de freiner leur transgression. À titre d'exemple, alors qu'il existe certains décrets et lois qui régissent l'utilisation de l'espace, ces normes ne sont pas ou très peu appliquées par la population et les autorités locales et il en résulte des occupations illégales et un chaos total du point de vue des constructions et de l'emplacement choisi pour occuper l'espace. On retrouve en effet des constructions et des terrains agricoles dans des zones fragiles, instables ou impropres aux constructions et aux installations comme sur le flanc des

¹⁰³ VLIET Geert van, MARZIN Jacques, PRESSOIR Gaël, GIORDANO Thierry, Résumé exécutif d'une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, Cirad, Convention CO 0075-15 BID/IDB, Port-au-Prince, Juin 2016, p. 23

montagnes, dans le lit des rivières, dans des terrains marécageux, dans les zones inondables ou à même les littoraux ¹⁰⁴.

B. Le secteur agricole, face aux enjeux de la territorialisation

En Haïti, la métropolisation, forme contemporaine d'un processus d'urbanisation séculaire a d'abord vidé les campagnes de leurs populations et tend aujourd'hui à réduire le poids relatif des villes petites et moyennes pour former de nouveaux ensembles territoriaux¹⁰⁵. Ce processus de métropolisation est animé par une triple dynamique en relations les unes aux autres:

- la concentration de richesses et d'emplois comme dynamique économique,
- une dynamique de ségrégation spatiale et de concentration des catégories
- une dynamique spatiale d'étalement urbain et d'enchevêtrement des populations et des activités¹⁰⁶.

Ce phénomène peut se justifier par le difficile accès aux besoins les plus basiques. Alors que les populations devraient pouvoir disposer d'un accès abordable à des services sociaux tels que services de santé, éducation, hygiène et sécurité ¹⁰⁷(...), la politique de proximité qui présuppose une dynamique de réduction des distances¹⁰⁸ est quasi-inexistante. L'État haïtien a souvent été considéré comme un État centralisé ne

¹⁰⁴ DUFOUR, Véronic, Haïti : Un grand défi pour la coopération internationale et le développement durable, Centre Universitaire de formation en environnement, Québec, Canada, Juin 2011

¹⁰⁵ DA CUNHA et al, Mobilité résidentielle, Etalement urbain et aspirations des ménages : agglomération Lausannoise. Rapport de recherche. Institut de géographie de géographie de l'Université de Lausanne, 2007, p. 33

¹⁰⁶ DARBOUZE, James et al, Métropole, Métropolisation, Perspectives sur le développement de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince. Port-au-Prince, 2018, pp. 41-62.

¹⁰⁷ BIEN AIMÉ, Francilien, Une politique de décentralisation empêchée en Haïti : analyse des résistances et conflits entre l'État et les collectivités locales, Science politique, Université de Bordeaux, 2022, p. 175

¹⁰⁸ <https://books.openedition.org/pur/9686>

laissant qu'une faible autonomie aux collectivités locales¹⁰⁹. L'absence de déconcentration et de mobilisation efficace des CT prive la population d'un potentiel considérable de capacité de production et de distribution de biens et services publics.

Ce modèle actuel d'organisation territoriale et de planification centralisée de l'espace pratiqué par les autorités semble non seulement inefficace mais, également inadapté aux réalités économiques et sociales. S'il s'agit d'améliorer l'accès aux biens et services publics et donc de rendre l'État visible y compris dans les zones marginales, il convient de faire sauter les verrous qui empêchent la décentralisation¹¹⁰.

En matière de territorialisation, la décentralisation est bien, en soi, un vecteur de territorialisation du droit. Elle l'est, en résumé, par construction juridique et par effet sociologique¹¹¹. On suppose que là où il y a la décentralisation, il y a aussi un certain niveau de territorialisation du droit. Cependant, si des dispositions juridiques sont prises pour qu'il y ait une répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales en vue de concrétiser le projet de décentralisation de 1987, cette répartition des compétences entre le centre et la périphérie ainsi que la distinction entre les affaires de l'État et celles des collectivités territoriales ne suffisent pas pour faire fonctionner un système décentralisé. La décentralisation territoriale exige des moyens d'accompagnement, notamment financiers¹¹².

La déconcentration de l'exécutif est également une mesure à rendre effective car, à lui seul, l'Etat est surdimensionné, dépassé et donc dans l'impossibilité d'assurer un meilleur équilibre territorial, de réguler la croissance urbaine, de conduire et d'impulser

¹⁰⁹ SAFFACHE, Pascal, Le milieu marin haïtien: chronique d'une catastrophe écologique. Etudes Caribéennes, Université des Antilles, Décembre 2006, <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/267>

¹¹⁰ VLIET Geert van, MARZIN Jacques, PRESSOIR Gaël, GIORDANO Thierry, op. cit

¹¹¹ AUBIN, Jean Bernard, La décentralisation et le droit, L.G.D.J., Paris, 2006

¹¹² <https://landportal.org/node/96191>

des démarches stratégiques pour lutter contre la fracture territoriale. D'où l'utilité d'une territorialisation des politiques publiques¹¹³.

Le renforcement de la capacité de coordination doit aussi s'opérer aux niveaux déconcentrés et décentralisés. Pour cela, il est tout aussi utile de clarifier le nombre, l'assise territoriale et le rôle des collectivités territoriales. Sans attendre, l'Etat doit s'engager dans une politique effective de déconcentration au niveau départemental, en particulier dans le cas du MARNDR. En attendant une réforme constitutionnelle qui permettra de lever ces obstacles, il s'agira de mettre en place au moins la déconcentration de l'Etat au niveau des départements.

Cette approche implique tout un processus de reconversion et de déconcentration du personnel des Ministères. Pour cela, il faut redonner aux différents Ministères, dont le MARNDR, leur contrôle sur les leviers essentiels afin qu'ils soient en mesure de définir des signaux de politique publique, disposer d'un flux de ressources, établir la compatibilité entre signaux de politique et flux réellement à disposition, réduire les délais quand il s'agit de projets de coopération avec les bailleurs notamment la BID.

Par la même occasion, une restructuration s'impose au sein du MARNDR afin de mener à bien ses missions.

Section II

La nécessaire restructuration du MARNDR, un objectif difficile à atteindre

Envisager une restructuration au sein d'une institution renvoie à étudier les transformations à trois niveaux :

- Sa structure, vue comme une combinaison entre les formes de division et de coordination du travail, qui regroupe tout à la fois les évolutions des périmètres externes (par exemple, la façon dont les tâches sont réparties entre bailleurs de fonds et receveurs) et celles des périmètres internes (on peut ici questionner quel type d'allocations de ressources et d'activités correspond le mieux entre entités, la nature de relations entre le sommet et les centres opérationnels) ;

¹¹³ <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02307893>

- L'organisation du travail elle-même, faisant référence par exemple aux modes d'organisation des tâches des individus, aux conditions de travail, à la nature de l'exercice des relations de subordination ;
- Les relations d'emploi et leurs modes de gestion : les modes de contractualisation, les modes de détermination des niveaux d'effectifs, les modes de gestion des flux internes et externes d'emploi, et les modes de gestion des compétences.

Si, compte tenu de ses différents problèmes de mal-fonctionnement, le MARNDR aspire à une meilleure performance, il lui faut évidemment passer par sa restructuration. Cela permettrait une réévaluation, une certaine remise en question de l'institution pour ensuite y remédier.

A. De la résolution des problèmes internes de l'institution étatique

La loi organique de 1987 du MARNDR, quoique nécessitant une révision à certains niveaux, a bien établi les différentes structures au MARNDR et leurs rôles. Pour l'appuyer, plusieurs décrets et lois ont occasionné des réformes en son sein. C'est ainsi que l'UCE ou encore l'UEP voient le jour. Cependant, ces directions ne remplissent pas pleinement les rôles qui leur sont attribués et cela a des répercussions sur l'institution et ses actions dans le pays. A titre d'exemple, tant que l'UCE ou l'UEP ne seront pas structurés pour qu'ils deviennent performants, il y aura toujours une disponibilité partielle de l'information à la coopération internationale.

Il existe aussi, comme c'est le cas pour plusieurs autres structures existant au MARNDR, certains projets soumis au contrôle de sa Direction générale, qui sont équipés de leurs propres installations énergétiques. Ils constituent ainsi un petit ministère dans le Ministère vu le montant élevé qui leur est alloué. Généralement on reproche aux projets de ne presque rien apporter par rapport aux résultats attendus. A titre d'exemple, le Parc Industriel Caracol, projet dans le Nord d'Haïti, issu d'accords entre les gouvernements américain, haïtien et la BID, a entraîné de lourdes conséquences pour les agriculteurs de la région qui se sont vus déposséder de leurs terres.. De plus, près de la moitié des premières dépenses d'implémentation a été absorbé dans les études, l'infrastructure

routière et l'indemnisation des paysans¹¹⁴. On en revient à la situation où la manière dont se font les dépenses sur projets ne permet pas l'atteinte des objectifs fixés. Par ailleurs, les Projets de développement du ministère n'ont pas la capacité d'absorption¹¹⁵ adéquate en termes de gestion pour profiter de l'appui des bailleurs internationaux.

A côté de cela, les démarches administratives à l'interne tout comme celles provenant d'autres ministères (envoi de notes d'agrément, signatures de non objection, obtention du visa de la CSCCA...) prennent beaucoup de temps et entravent le respect des délais lors de l'exécution de projets. En plus, des retards considérables sont constatés dans la mise en œuvre de lois essentielles à l'efficacité du MARNDR.

En outre, le Ministère fait face à l'absence d'études dans le domaine. La recherche y est relativement faible tant sur le plan quantitatif car il n'y a pas assez de chercheurs que sur le plan qualitatif puisqu'il n'y a pas vraiment de publications dans des revues. Pourtant, dans un contexte où la population haïtienne est confrontée à des problèmes importants de sécurité alimentaire, la recherche agricole représente un instrument au service du développement. Elle a pour mission de produire des savoirs qui seront utilisés par les acteurs du secteur productif. Les défis qu'Haïti doit relever pour améliorer les conditions de vie de la population et améliorer ses moyens d'existence passent par une meilleure compréhension de l'agriculture haïtienne : ses contraintes, ses faiblesses, ses atouts, ses potentialités, ses valeurs, ses activités, ses savoirs, ses relations sociales, ses problèmes et ses ressources spécifiques ainsi que ceux qu'elle partage avec d'autres sociétés et d'autres pays¹¹⁶. Prenons le cas de l'étude géotechnique. Elle est nécessaire car elle permet de faire certaines évaluations considérables relatives à l'agriculture, à

¹¹⁴ https://www.alterpresse.org/spip.php?article15764#.U9hOE_15OYh

¹¹⁵ Cohen et Levinthal, en 1990, définissent la capacité d'absorption comme étant l'aptitude d'une firme à reconnaître la valeur d'une nouvelle information, à l'assimiler et à l'appliquer à des fins commerciales

¹¹⁶

https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/Cond_2-7_politique-nationale-recherche-agricole.pdf

l'environnement, la construction ¹¹⁷... Également, avec un sol riche en ressources minières, il convient d'enclencher des recherches et études dans le domaine.

Le Ministère doit également disposer de lignes directrices visant à inciter la production locale afin de réduire le taux d'importations de denrées agricoles à travers, par exemple, la promotion d'un mécanisme incitatif de la consommation locale et d'influencer l'augmentation des exportations. Ce qui rendra sa contribution plus significative puisqu'elle aura créé des moyens pour rentrer plus de recettes.

Il est donc plus que crucial pour le Ministère de se pencher sur ces problèmes, les analyser et y apporter des solutions. Cela lui permettra de mieux coordonner son action dans le secteur agricole.

B. De la nécessité d'un contrôle effectif relatif aux attributions du MARNDR

Si l'on analyse les secteurs productifs en Haïti, le secteur de l'agriculture est en grande partie hors de contrôle. Les citoyens font ce qu'ils veulent et comme leurs actions restent souvent impunies, ils ont un total mépris des normes: Les uns ne les connaissent pas par manque d'éducation et les autres le font quand même par manque de volonté.

Le MARNDR doit donc faire face aux problèmes :

- de déforestation, surexploitation des terres, utilisation de pesticides ou pratique de la monoculture
- de pêche face aux phénomènes de surpêche et d'épuisement des ressources halieutiques ¹¹⁸.
- d'accès à des titres de propriété foncière, ce qui amplifie le phénomène d'établissement humain non contrôlé en décourageant l'investissement dans des pratiques durables de gestion des terres.

¹¹⁷ <https://www.geotechnique-journal.org/articles/geotech/pdf/1983/01/geotech1983022p1.pdf>

¹¹⁸ SAFFACHE, Pascal, op. cit

De surcroît, les besoins en infrastructures agricoles sont également énormes (irrigation, abattoirs, centres de collecte, marchés, chaîne du froid¹¹⁹...).

Par ailleurs, alors que certains avancent le fait que le pays dispose de ressources naturelles, ces dernières sont exploitées de la pire des manières et échappent à tout contrôle des autorités.

Considérant l'appui de la BID via la coopération internationale, il convient de mobiliser de concert avec l'agence interaméricaine les ressources nécessaires pour régler le secteur, financer des études relatives à l'environnement et répondre aux besoins des exploitants agricoles, et suivant les priorités stratégiques du MARNDR, de prioriser les actions urgentes.

Il y va du renforcement des capacités généralement prévu dans les projets de coopération. C'est là que c'est intéressant d'évaluer la portée de la mise en œuvre de ces actions de soutien institutionnel.

Chapitre II

De la nécessité du renforcement des rapports de coopération entre la BID et le MARNDR

Certains auteurs ont tendance à affirmer que dans les pays fragiles, les agences de développement travaillent souvent avec l'administration publique, qui est une coquille vide, et avec les élites qui sont responsables de la situation telle qu'elle est. Pour eux, on ne fait que renforcer un statu quo. Pour appuyer ces propos, le rapport 2017 sur la gouvernance et la loi de la BM le précise : les pays bénéficiaires de l'aide font moins d'efforts¹²⁰(...). Déo Ndikumana précise également que la dépendance de l'aide tue l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé. Les gouvernements ne se sentent pas redevables à leurs citoyens¹²¹.

¹¹⁹ <https://agritrop.cirad.fr/580373/7/ID580373.pdf>

¹²⁰ BARBIERE, Cécile, Haïti serait mieux dans l'aide internationale, EURACTIV, 2010
<https://www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/interview/haiti-serait-mieux-sans-laide-internationale/>

¹²¹ JEANTY, Gérard Junior, op. cit

De fait, la population perçoit la coopération internationale comme un échec, un obstacle au développement. Cela pourrait nous amener à demander si les institutions financières internationales contribuent vraiment à sortir les pays pauvres de la misère et de la pauvreté telle que leur mission le précise, ou si c'est le contraire qui se produit, augmentant beaucoup plus leur dépendance et diminuant ainsi leurs capacités propres à s'auto développer.

S'il est vrai que la coopération internationale – depuis le temps qu'elle existe en Haïti – n'a pas su prouver sa performance à travers les faits et les chiffres, il n'en demeure pas moins qu'elle a réussi à d'autres pays. Ce succès peut s'expliquer par plusieurs facteurs tels les termes et conditions de contrat, les contextes socio-politiques, la disponibilité des ressources, les lois sur la coopération internationale.

Considérant la complexité de la situation actuelle d'Haïti que nous avons abordé dans cette partie, il est plus que nécessaire pour la BID et le MARNDR d'intensifier leurs relations, car ils ont réciproquement besoin l'un de l'autre pour accomplir leurs objectifs et permettre la pleine expansion du secteur agricole. Toutefois, il leur faut identifier les différents obstacles qui empêchent des retombées positives dans le cadre de leur coopération.

Section I

Des contraintes résultant de la faiblesse de l'Etat

La coopération internationale devrait viser à soutenir le développement des capacités et des institutions nationales nécessaires pour identifier, comprendre et concevoir les mesures réglementaires à prendre pour stimuler l'efficacité des secteurs. Cependant, le contexte des PMA comme Haïti rend la tâche difficile. La coopération internationale se heurte donc souvent à un manque d'infrastructures, un décalage dans les procédures. Les fréquents changements de Gouvernement créent une révision récurrente des signataires lors de mise en œuvre des projets.

Face aux délais parfois très stricts, les bailleurs prennent rapidement des libertés vis-à-vis d'un État, surtout quand il ne réagit pas, car ils sont souvent pris entre le marteau et l'enclume. D'une part, il y a la nécessité de rendre des comptes sur des

résultats tangibles aux citoyens des pays d'origine. De l'autre, il y a la capacité d'absorption du pays bénéficiaire. Et cela n'avance pas au même rythme. Pourtant, beaucoup de bailleurs de fonds, parfois par cynisme ou par paresse, font dans le court terme. Vis-à-vis de tout cela, Haïti est souvent considérée comme la République d'ONG, ce n'est pas totalement faux. Les ONG financées par les donateurs internationaux rendent parfois très peu de comptes à l'État haïtien.

À une époque où l'importance d'une saine gouvernance est perçue comme un critère essentiel pour évaluer la performance des structures administratives de l'État et requiert une approche systématique pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques¹²², cette problématique de la reddition de comptes est évoquée dans de nombreux débats¹²³. A ce moment, l'État est mis de côté et devient encore plus faible. On crée ainsi de nouveaux problèmes. L'aide, dans ce cas, défie tout partenariat. Une simplification des procédures au sein de l'Etat afin de lui permettre d'assumer plus efficacement ses responsabilités est donc à préconiser. Ceci passe par des procédures budgétaires, financières, administratives et de passation de marché à rendre moins lourdes, car aujourd'hui, elles paralysent l'action gouvernementale, multiplient les signatures et retardent les processus.

Par ailleurs, le pays a ses propres systèmes et chaque bailleur peut avoir ses propres systèmes et tous peuvent avoir des différences essentielles¹²⁴. Ce qui occasionne un manque d'articulation entre ce qui est proposé et ce qui est voulu. Ainsi, l'on serait enclin à affirmer que les problèmes d'absence ou d'inadaptation de, -ou de déficit d'accès aux- biens et services publics en milieu rural et les problèmes de régulation de l'agriculture et du secteur rural ne peuvent être résolus au niveau où ils se présentent car ils proviennent du dysfonctionnement global de l'Etat ainsi que de son interaction avec l'APD¹²⁵.

¹²² <https://documents1.worldbank.org/curated/en/596181468249294128/pdf/501530WP0HT0GAC0Report0July160701PUBLIC1.pdf>

¹²³ <https://archipel.uqam.ca/6433/1/D2650.pdf>

¹²⁴ <https://www.pmi.org/learning/library/nature-international-development-projects-7663>

¹²⁵ <https://agritrop.cirad.fr/580390/1/ID580390.pdf>

Pourtant, il convient de reconnaître la nécessité qu'il y a à promouvoir l'efficacité, la solidarité, l'efficience, la cohérence et la coordination entre le Gouvernement haïtien et les donateurs, les organismes des NU, les institutions financières internationales, les banques de développement, d'autres institutions et organismes régionaux ou sous régionaux et les organisations de la société civile concernées, y compris les organisations non gouvernementales opérant dans le pays et d'autres partenaires participant aux efforts de redressement, de reconstruction et de développement.

Par conséquent, la BID, dans son souci de renforcement institutionnel, doit veiller à ce que les problèmes qui ont un lien direct avec l'Etat ne fragilisent pas ses relations avec le MARNDR.

A. Des procédures administratives trop complexes au niveau du MARNDR, un frein à l'expansion des rapports

Les rapports entre le MARNDR et la BID doivent s'inscrire dans une réelle politique de partenariat, fondée sur un dialogue ouvert, respectueux et exigeant. Le partenariat avec les collectivités locales doit également être renforcé, en finançant à la fois leur action de terrain, mais aussi leur action d'éducation au développement. Il est important de redéfinir les priorités, notamment lors de l'exécution de projets.

Il est évident que le MARNDR doit régler lui-même certaines difficultés entachant ses relations avec les bailleurs de fonds, singulièrement la BID. Il s'agit entre autres :

- du manque de communication entre ses différentes directions, accusant une quasi-absence de coordination entre elles,
- du retard dans le traitement des dossiers en particulier dans le service juridique, causant une lenteur au cours des processus,
- de la perte de dossiers nécessitant ainsi l'instauration d'un système d'archivage performant
- de la négligence lors de la vérification de dossiers.

Il est donc indispensable pour le MARNDR de veiller au bon fonctionnement de ses différentes directions afin d'assurer la qualité de ses rapports avec les autres institutions notamment la BID.

B. Un préalable nécessaire : la restructuration du ministère

La coopération internationale se fait de manière routinière, sans ligne de conduite. Cela met à mal les relations entre les institutions étatiques et les bailleurs de fonds. Il en résulte un manque de cohérence entre eux dans le cadre des procédures. Les bailleurs font des exigences, mais l'intégration réelle de cet aspect par les exécutants de projets se limite trop souvent à l'analyse des impacts. Il en résulte un manque de concertation entre leurs acteurs, que ce soit au niveau des regroupements ou des institutions publiques haïtiennes, que des intervenants étrangers comme les bailleurs de fonds et les organismes à but non lucratif.

Nous basant sur la Déclaration de Paris, les partenaires techniques et financiers doivent faire reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales (...) les institutions et les procédures des pays partenaires. Dans la continuité du principe d'appropriation, les pays bénéficiaires demeurent les véritables acteurs de leur développement¹²⁶.

Par conséquent, même si la BID veut aider le secteur agricole, elle doit prioriser les besoins de celui-ci, tout en tenant compte du contexte haïtien. Cela exige notamment une attention approfondie sur la nécessité de réévaluation des projets dans le cadre de la coopération avec le MARNDR.

Section II

La portée des projets entre la BID et le MARNDR, face à un éventuel besoin de réévaluation ?

Pour la BID, les projets financés sont alignés sur les plans stratégiques. Les chiffres et le portefeuille de projets approuvés annuellement le démontrent. Toutefois, l'alignement des projets est un concept plus complexe à appréhender quand on constate

¹²⁶ <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2017/01/031381105.pdf>

le niveau de contrôle limité exercé par l'État haïtien sur l'exécution des projets. Que cela soit sur le plan de la planification ou celui de la gestion¹²⁷.

Considérant ces propos et les différents aspects traités dans ce travail de recherche, la coopération entre le MARNDR et la BID n'aboutira à de bon résultats que si elle est réévaluée.

Dans le cadre de projets, plusieurs éléments doivent entrer en ligne de compte pour accuser un succès :

- Des activités et un mode de fonctionnement des projets clairement définis.
- La mise en place de la structure de gestion
- L'opérationnalisation des modalités d'intervention
- L'adéquation des ressources disponibles avec les objectifs
- Une pré évaluation

Il est donc nécessaire d'adapter les projets à la réalité socio-économique du pays. Il faut ainsi pencher pour une mobilisation de cadres experts bien imbus de la réalité du pays, capables de réfléchir sur la question et d'y apporter des solutions durables.

A. La concertation des parties, une nécessité pour une meilleure orientation des objectifs

Il conviendra de mobiliser les cadres du pays qui évoluent dans le secteur agricole afin d'avoir leurs points de vue, leurs suggestions sur la crise qui sévit depuis des années dans le secteur. La population rurale, sur qui s'est reposé – des années durant – le poids de toute la production agricole, devra aussi avoir son mot à dire dans ce processus. Dans un élan de concertation, les personnes ressources de la BID qui ont de l'expérience en termes d'accompagnement de dialogues socio-économiques pourront elles aussi apporter leur soutien.

Certaines tâches incombent aux seuls acteurs haïtiens. Mais la BID pourra favoriser l'émergence de nouvelles orientations dans le secteur, et aussi de nouveaux

¹²⁷ <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2017/01/031381105.pdf>

partenariats d'organismes multilatéraux spécialisés et ceux de fondations internationales spécialisées. Ces alliances nouvelles peuvent contribuer à animer des processus de dialogue politique avec l'ensemble des forces vives autour de la Constitution et ce qu'elle implique, processus qui devront être animés par les experts haïtiens. Entre faire face aux exigences et besoins de l'agriculture ou stagner dans le flou, dans l'incohérence des politiques et la non performance des résultats, le choix reste ouvert.

Afin de promouvoir une redynamisation du secteur agricole et ainsi contribuer à réduire la pauvreté, il faut impérativement passer par une redéfinition de l'orientation des projets par rapport aux besoins.

B. Vers un recadrage des besoins dans le secteur agricole

La population rurale étant majoritairement agricole, et porteuse de savoir-faire – car c'est elle a assuré la production agricole pratiquement sans appui durant ces 30 dernières années, il faut reconnaître que les petites exploitations familiales sont la base du développement économique et social du pays et offrent d'énormes opportunités. Il est nécessaire d'en tenir compte dans l'élaboration de projets en agriculture. La modernisation du système foncier avec principalement des mécanismes simplifiés de règlement de conflits est à envisager dans le processus. Car, il faut le souligner, l'agriculture est menacée par le grignotement continu de la superficie agricole utile (parcs industriels en plein champs, érosion, activités minières¹²⁸).

La population rurale, en quête d'un avenir meilleur, fuit les provinces puisque, non structurée, l'agriculture ne lui rapporte presque plus. D'ailleurs la majeure partie de la population préfère consommer les produits importés qui sont moins chers, à la grande satisfaction du dumping¹²⁹. Ces importations accrues constituent à bien des égards un frein à la production et la consommation de ressources locales.

Si certains aspects empêchent l'accès des acteurs ruraux aux biens et services publics dont ils ont besoin pour relancer l'agriculture, il faut éliminer ces obstacles. Avec

¹²⁸ <https://agritrop.cirad.fr/580393/1/ID580393.pdf>

¹²⁹ <https://fee.org/articles/how-us-crop-dumping-keeps-haiti-poor-and-dependent/>

de bonnes politiques d'incitation, un système de crédit agricole efficace et l'implantation d'infrastructures de base dans les collectivités, le MARNDR de concert avec la BID à travers leurs projets, pourra rallier à leurs origines ceux qui ont fui la campagne et convaincre par la même occasion, davantage d'investisseurs. Mais il faut évidemment que ces projets soient viables, basés sur le long terme. Avec ces moyens, la production locale pourra contribuer à rééquilibrer la balance commerciale, tout en haussant le taux de croissance et offrant de nouvelles perspectives budgétaires au Gouvernement qui, en retour, renforcera ses services décentralisés.

CONCLUSION

Mal outillée et régie par un cadre légal désuet et inadéquat, l'administration publique haïtienne accuse un déficit d'arrimage entre le plan stratégique national et les plans d'actions des ministères et organismes rattachés, un manque de cohésion dans l'action gouvernementale, un déficit de fonctions métiers, un manque d'accès aux services publics en dehors des grands centres urbains, de transparence et de disponibilité des informations pour fonctionnaires et usagers, une faible intégration du numérique, des duplications inutiles de rôles et tâches, des procédures administratives compliquées, complexes et peu claires pour les usagers, une mauvaise gestion des archives et de la documentation de l'État, des abus de pouvoir, un cadre physique inadapté et un manque de délégation de pouvoir et de signature¹³⁰.

Force est de constater que le secteur agricole est en chute libre. Les bailleurs et les experts en développement international évoquent *ad nauseam* l'inefficacité et la corruption des gouvernements haïtiens comme facteurs pour justifier, entre autres causes bien entendu, l'échec des efforts de reconstruction et de développement¹³¹.

En Haïti, la coopération internationale entre le MARNDR et la BID se veut partagée entre financement monétaire, appui institutionnel, encadrement à différents niveaux. Ce partenariat existe depuis des années mais sans grand résultat dans les faits. Quoique d'autres institutions supportent également le secteur, les statistiques demeurent au plus bas niveau et n'annoncent rien de bon. L'insécurité alimentaire perdure et l'exode rural bat son plein. Alors que l'Etat est censé gagner en autonomie pour sortir graduellement de la dépendance à l'aide, aux dons et aux prêts, on vient à se demander comment l'Etat Haïtien va financer ses projets quand le financement de la BID prendra fin ou si la coopération s'arrête là.

¹³⁰ <https://www.haitilibre.com/docs/programmmodernisationdeletat2023-181012135728.pdf>

¹³¹ DUFOUR, Véronic, Haïti : Un grand défi pour la coopération internationale et le développement durable, Centre Universitaire de formation en environnement, Québec, Canada, Juin 2011

Pour y parvenir, il faut la construction d'un État haïtien performant par rapport à sa base fiscale, souverain, légitime, capable de produire les biens et services publics attendus par les citoyens et les producteurs, particulièrement en milieu rural. Dans un pays en proie à d'innombrables crises, il s'agit d'asseoir la stabilité politique afin de mieux affronter les autres facteurs tels la vulnérabilité aux événements climatiques, telluriques, aux crises humanitaires¹³². Cette stabilité passe nécessairement par une révision de la Constitution et par là même, une exigence du respect des lois.

Déo Ndikumana a présenté la bonne gouvernance comme étant la colonne vertébrale du développement économique et social durable. Ensuite, il a souligné que les bonnes politiques économiques et la connaissance de leurs effets conduisent à de meilleurs résultats. « S'il y a une bonne gouvernance, les décideurs politiques n'auront d'autre choix que d'appliquer de bonnes politiques économiques. Parlant de bonne gouvernance, la gouvernance territoriale, politique inclusive est incontournable au redressement du pays. Il faut souligner qu'il incombe aux seuls dirigeants d'établir de bonnes bases afin de freiner les dérives entravant cette stabilité.

Par ailleurs, le secteur agricole se doit d'être performant afin de pallier au problème d'insécurité alimentaire et ainsi jouer le rôle de catalyseur dans la croissance économique. Si la coopération internationale est perçue comme la croyance naïve en un monde idéal, elle constitue un atout pour le secteur. Néanmoins, elle doit être mieux encadrée, car il est observé une désorganisation des interventions qui impacte négativement le secteur. La multiplicité d'acteurs et de projets agricoles inventoriés donne lieu à des duplications, des chevauchements et des incohérences dans les interventions, avec pour conséquence une perte globale d'efficacité¹³³. Il faut également une meilleure appréhension du contexte haïtien, une redéfinition des besoins et l'élaboration de politiques viables.

¹³² <https://agritrop.cirad.fr/581783/1/ID581783.pdf>

¹³³ <https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/projet-ssipsa-vf-3.pdf>

BIBLIOGRAPHIE

Essais

- DE BOCK, Charles, La Charte des Nations-Unies : D'un Système de Sécurité Collective à un Système Rétributif ? Analyse d'une inflexion des concepts, UQÀM, Janvier 2012, 181 p.
- DUFOUR, Véronic, Haïti : Un grand défi pour la coopération internationale et le développement durable, Centre Universitaire de formation en environnement, Québec, Canada, Juin 2011, 141 p.
- LAHENS, Jean Richard, L'aide internationale à Haïti favorise-t-elle le développement durable ? sous la direction de René Rochon, Août 2014, 162 p.

Thèses de doctorat

- BIEN AIMÉ, Francilien, Une politique de décentralisation empêchée en Haïti : analyse des résistances et conflits entre l'État et les collectivités locales, Science politique, Université de Bordeaux, 2022, 457p.
- PAUL, Bénédicte, Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social : Application dans le secteur de la microfinance en Haïti, Economies et finances. Université Montpellier I, 2011, 500 p.
- VALMERA, Franceau, Vers une refondation du droit des finances publiques locales en Haïti, Directeur de thèse : Gil DESMOULIN, Ecole Doctorale No 599, Droit et Science politique de Rennes I, 2021, 500 p.
- VIXAMAR, Joram, L'Etat central et les collectivités décentralisées d'Haïti : étude des relations dans le processus de décentralisation, thèse en droit public, Rennes II, 2019

Rapports de stage

- BELL, Anel, Contexte d'organisation et de fonctionnement du MARNDR - Stage de découverte, ENAPP, Port-au-Prince, Juillet 2018, 52 p
- BUTEAU, Anne Laurence, la Stratégie de la BID en Haïti : enjeux et défis, Rapport de stage présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en

administration publique, concentration en administration internationale, Montréal, Décembre 2014, 66 p.

Ouvrages

- ALBARET Mélanie, DECAUX Emmanuel, LEMAY-HEBERT Nicolas, PLACIDI-FROT Delphine, Les grandes résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, Paris, Dalloz, 2012
- AUBIN, Jean Bernard, La décentralisation et le droit, L.G.D.J., Paris, 2006, 160 p
- BAUCHARD Denis, Les États fragiles. Introduction, Politique étrangère, vol. 1, 2011
- BOURHIS Jean-Pierre, MARTINAIS Emmanuel, Quelle architecture institutionnelle pour le développement durable ? La restructuration des services régionaux du ministère de l'écologie, *Revue française d'administration publique*, 2014
<https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2014-1-page-223.htm>
- BUTEAU, Pierre, SAINT-ÉLOI, Rodney, TROUILLOT, Lyonel, Refonder Haïti?, Montréal, Mémoire d'Encrier, 2010
- CHARNOZ, O., SEVERINO J.-M, L'aide publique au développement, Nouvelle édition (1ère édition, 2007), Paris, La Découverte, 2015
- CHEVALLIER, J., Science administrative, , 3ème édition refondue, Paris, PUF, 2002
- DAMEUS, Alix, PAUL, Bénédicte, GARRABE, Michel, Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne », *Études caribéennes*, Août 2010
<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4757>
- DANROC, G, La décentralisation alternative ou la section communale laboratoire de la démocratie". Dans Haïti Solidarité Internationale (dir.) Etat de droit, décentralisation, Port-au-Prince, 1996, 37-74
- DELINCE, K., Les forces politiques en Haïti, Paris, Karthala, 1993, 328 pages
- DESHOMMES, F., Haïti: La nation écartelée - Entre "Plan Américain" et Projet national, Port-au-Prince, Éditions Cahiers Universitaires, 2006

- DEVIN Guillaume, Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale. CNRS Éditions, Débats, 2014, 60p
<https://www.cairn.info/un-seul-monde--9782271077837.htm>
- DORDAIN Dominique, Stéphane Madaule. Le Manuel du développement. 25 ans d'expérience dans la coopération internationale, Afrique contemporaine, 2012/2 (n° 242), p. 141-142
- ÉTIENNE, Sauveur Pierre, L'énigme haïtienne : Échec de l'État moderne en Haïti, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2007
<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2012-2-page-141.htm>
- Gouvernement de la République d'Haïti, Code Rural adopté par la Chambre des députés le 24 mai 1962, publié dans les Moniteurs No. 51 du 28 mai et No. 52 du 31 mai 1962
- GUILLAUME, A., 2011, L'expression créole du droit : une voie pour la réduction de la fracture juridique en Haïti, Revue française de linguistique appliquée XVI
- GUTIERREZ, Gabriella Sanchez, GILBERT, Randolph, Coopération internationale en Haïti : tensions et leçons, CEPAL, Décembre 2019, 358 p
https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45031/S1901196_fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- JEPSEN, A. L., ESKEROD, P, Stakeholder analysis in projects: Challenges in using current guidelines in the real world, International Journal of Project Management, 27(4), p 335-343
- LAFAYE DE MICHEAUX, E., MULOT, E., OULD-AHMED, P., Institutions et développement : la fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 321 pages.
- LEVRAT, Nicolas, Le droit applicable entre collectivités publiques infra-étatiques, PUF, Paris, 1994
- MACLEOD, A., DUFAULT, E., & DUFOUR, F., Relations internationales - Théories et concepts (éd. Deuxième édition), Outremont : Athénas éditions, 2004
- MERION J., « Le défi haïtien : re-fonder l'Etat à partir de la décentralisation ? » Pouvoirs dans la Caraïbe, mis en ligne le 08 mars 2011
<http://plc.revues.org/569>

- MONTFORT, A., Le Nouvel État Haïtien, Moderniser l'Administration Publique pour la bonne Gouvernance : Théories, Principes et Applications. Xlibris, 2011
- MULLER, Pierre, Les politiques publiques, Que sais-je ? Paris, 2011
- OCDE, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Haïti : renforcer l'administration pour une gouvernance publique résiliente et durable, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, OCDE, Paris, 2021
- ORIOL, M., GUERRIER P.A. & ST-LOT, D.,. Les collectivités territoriales entre 1991 et 1993, L'Imprimeur II, Port-au-Prince : PIRED, 1994
- ORIOL, M., GUERRIER P.A. & VINCENT M., L'utopie territoriale. La décentralisation alternative, Port-au-Prince, 1995
- PIERRE-LOUIS, S.M, Politique de Relance du Secteur Agricole 2008-2020 - Sécurisation foncière/promotion des investissements, Mars 2008
- PRESSOIR Gaël, GRESH, Sandrine Fréguin, TARDIEU, François-Xavier Lamure, LANÇON, Fred, Les filières agricoles Haïtiennes: un marché intérieur à reconquérir *dans* Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement, Cirad, Convention CO 0075-15 BID/IDB, Port-au-Prince, Juin 2016
- ROBERT P, Dictionnaire alphabétique et de la langue française, 36ème éd., Paris, 1977
- ROMARIC Jannel, Guillaume Devin, Un seul monde. L'évolution de la coopération internationale », Les comptes rendus, mis en ligne le 19 février 2014
<http://journals.openedition.org/lectures/13684>
- SAFFACHE, Pascal, Le milieu marin haïtien: chronique d'une catastrophe écologique. Etudes Caribéennes, Université des Antilles, Décembre 2006,
<http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/267>
- VICTOR, Jean André, Code des lois haïtiennes de l'environnement annoté et compilé, PNUD Unité de coordination et de suivi de l'environnement, Port-au-Prince, 1995, 325 p.

Articles

- ADAMS, Francis, Le financement extérieur pour le développement. Le rôle de la Banque interaméricaine de développement, IQHEI, Vol 36, numéro 3, septembre 2005, 316 p.
- BARTHELEMY, Gérard, Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien, Port-au- Prince, Editions Henri Deschamps, 1989
- BID, Consultations publiques: Le pas à pas, cadres réglementaires et juridiques applicables en Haïti, 2020
- BID, Esperanza para Haïti. In BID, 2011
<http://www.iadb.org/es/paises/haiti/una-esperanza-para-haiti,1001.html>
- BID, Principales proyectos del BID en Haïti antes del terremoto. In BID, 2011
<http://www.iadb.org/es/paises/haiti/proyectos-del-bid-en-haiti,1227.html>
- BID, Haïti : Programme de Transformation Institutionnelle et de Modernisation du Secteur Energétique, Port-au-Prince, Haïti : Stratégie-Pays 2011-2015, Port-au-Prince, 2013
- BRIERE, Sophie, PROULX, Denis, caractéristiques et succès des projets de développement international : Que peuvent nous apprendre les gestionnaires d'ONG? , Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement, 2014
- BRIERE Sophie, PROULX Denis, La réussite d'un projet de développement international : leçons d'expérience d'un cas Maroc-Canada, Revue Internationale des Sciences Administratives, 2013
<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2013-1-page-171.htm>
- CARDICHON, Nathalie, " La reconstruction d'Haïti porte les germes de son échec, selon Eddy Labossière ", Le Nouvelliste, 10 janvier 2014
<https://lenouvelliste.com/article/126088/la-reconstruction-dhaiti-porte-les-germes-de-son-echec-selon-eddy-labossiere>
- CNUCED, Reconstruire Haïti: Une nouvelle approche de la coopération internationale, No 13, Mars 2010
https://unctad.org/fr/system/files/official-document/presspb20103_fr.pdf

- Cyberpresse, Haïti : La république des ONG. In Cyberpresse, 2010
<http://www.cyberpresse.ca/opinions/201010/07/01-4330460-haiti-la-republique-desong.php>
- DORNER, Véronique, La Décentralisation en Haïti, Bulletin de l'APAD, 1998
<http://journals.openedition.org/apad/565>
- ETIENNE, Eddy, La vraie dimension de la politique extérieure des premiers gouvernements d'Haïti (1804-1843), Sherbrooke, Québec, Editions Naaman, 1982
- ETIENNE, Sauveur Pierre, L'énigme haïtienne : échec de l'Etat moderne en Haïti, Presses de l'Université de Montréal, Mémoire d'encrier, 2007.
- FMI, Allégement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). In FMI, 2010
<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm>
France Amérique Latine (s.d.). La dette européenne historique et actuelle à l'égard d'Haïti. In Faltoulouse
<http://faltoulouse.free.fr/fr/textes/haiti.html>
- GABAS Jean-Jacques, Introduction, dans Nord-Sud : l'impossible coopération ? sous la direction de GABAS Jean-Jacques. Paris, Presses de Sciences Po, « La Bibliothèque du citoyen », 2002
- LALIME, Thomas, Le Parlement haïtien : garant de la mauvaise gouvernance, Tout Haiti, 2017, 1 p.
<http://www.touthaiti.com/economie/2-uncategorised/5253-thomas-lalime-le-parlement-haitien-garant-de-la-mauvaise-gouvernance>
- MARCHESIN, Philippe, La politique française de coopération : l'aide-intérêt, International Development Policy, Revue internationale de politique de développement, octobre 2021
<http://journals.openedition.org/poldev/4698>
- MARNDR, Sécurité alimentaire en Haïti : les défis de l'après 12 janvier 2010. In République d'Haïti, 2010
<http://agriculture.gouv.ht/view/01/?Aide-etSecurite-alimentaire-enAide>
- MARNDR, Politique de développement agricole 2010-2025, 2011

- MERION, Julien, Le défi haïtien : refonder l'Etat à partir de la décentralisation ?, Pouvoirs dans la Caraïbe, 10, 1998
<http://journals.openedition.org/plc/569>
- OCDE, Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, 2007
<http://www.oecd.org/dataoecd/61/44/38368761.pdf>
- OCDE, Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles : République d'Haïti, Éditions OCDE, 2011
- OLIUS, Garry, Modernisation de l'Etat d'Haïti : Les années de coopération avec la BID, Alter Presse, 27 septembre 2009, 2 p.
<https://www.alterpresse.org/spip.php?article8806>
- ORIOL M. et Dorner. V., L'indivision en Haïti. Droits, temps, arrangements sociaux, Économie rurale, 2012, 330-331
<http://journals.openedition.org/economierurale/3552;DOI:10.4000/economierurale.3552>
- OUDEBJI, Mohamed, Les principes contemporains de la coopération internationale sur le commerce des produits de base. Les Cahiers de droit, 32(3), 711-728.
<https://doi.org/10.7202/043098a>
- PRICE, R., & REUS-SMITH, C., Dangerous Liaisons? Critical International Theory and Constructivism, European Journal of International Relations, 1998, 3p
- PROMODEV/CTA, Valorisation des produits locaux, une alternative pour la sécurité alimentaire en Haïti, Briefing no. 2 sur le développement en Haïti, 02 juillet 2013, 5p
- PROPHÈTE, J.M., Les habitations rurales dans l'optique de la décentralisation et de l'aménagement spatial, Le Nouvelliste, Port-au-Prince, 13 mai 1996
- République d'Haïti, DSNCRP, In PNUD, 2007
<http://www.ht.undp.org/public/publicationdetails.php?idpublication=4&idpublicationfichier=>
- République d'Haïti, Une fenêtre d'opportunité pour Haïti : Stratégie intérimaire pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I). In BM, 2006

[http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/Haïti_I-PRSP\(Sept27-2006-French\).pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/Haïti_I-PRSP(Sept27-2006-French).pdf)

- SHAMSIE, Y., Quelle stratégie de développement pour Haïti ? Dans A. Martinez, P. Beaudet, & S. Baranyi, Haïti aujourd'hui, Haïti demain : Regards croisés, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2011
- SudOuest, AFP, Pourquoi Haïti est un des pays les plus pauvres des Amériques, 13 février 2019, 1 p.
<https://www.sudouest.fr/international/pourquoi-haiti-est-un-des-pays-les-plus-pauvres-des-ameriques-2820400.php>
- SUR, Serge, Défis et avenir de la coopération internationale. Usure ou fin du multilatéralisme ? », Thierry de Montbrial éd., La guerre de l'information aura-t-elle lieu ? Ramses 2018, Paris, Institut français des relations internationales, 2017, pp. 62-67
- VERLIN Jan, Haïti : État failli, État à (re)construire, Cahiers des Amériques latines, 2014
- YOKER, Robert, Managing international development project success, Project Management Journal Vol. 30 Issue 2, 1999, p. 6-7
- YOKER, Robert, The nature of international development projects, Article présenté à PMI® Global Congress 2003, Baltimore, MD, Newtown Square, PA: Project Management Institute, 2003

Documents

- Annexe D, Visite sur le terrain en Haïti, Revue de l'OCDE sur le développement, vol. 8, no. 4, 2007, pp. 417-422
- CE, République d'Haïti – Programme indicatif Pluriannuel 2021-2027, 2020, 52 p
https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/mip-2021-c2021-9081-haiti-annex_fr.pdf
- FONTIL, Nolex, Vers la réorganisation du suivi des investissements publics dans le secteur agricole, Unité d'Etudes et de programmation, Port-au-Prince, 30 avril 2017, 9 p.

- MARNDR, HAÏTI: Plan d'investissement pour la croissance du secteur agricole, Services agricoles et appui institutionnel, MARNDR, Port-au-Prince, 2010, 11 p.
- MARNDR, Politique de développement agricole, 2010-2025, MARNDR, Port-au-Prince, Avril 2010, 31 p.
- MARNDR, Politique de relance du secteur agricole 2008-2020/Draft zéro, MARNDR, Port-au-Prince, mai 2008, 54 p
- MARNDR, Programmes nationaux de développement de l'élevage, MARNDR, Port-au-Prince, juillet 2009, 3 p
- MARNDR/PIA, Rapport du diagnostic par filière, MARNDR, Port-au-Prince, Octobre 2005
- MPCE, Portefeuille de la coopération internationale, Haïti Now, Port-au-Prince, Septembre 2013, 129 p.
https://www.haiti-now.org/wp-content/uploads/2017/05/MPCE_Revue-Portefeuille-Cooperation-Internationale.pdf
- OCDE, Rapport 2011 sur l'engagement international dans les États fragiles: République d'Haiti, Éditions OCDE, 2011
- ULCC, Institut de la BM, Gouvernance et corruption en Haïti – Résultats de l'Enquête diagnostique sur la Gouvernance, Rapport final, BM, Port-au-Prince, Mai 2007, 172 p
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/596181468249294128/pdf/501530WP0HT0GAC0Report0July160701PUBLIC1.pdf>

Sites internet

- Site de la Banque Mondiale
<https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview#2>
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/114551486129191941/pdf/97435-FRENC-H-AM-P126744-OUO-9-Box391480B-ACS.pdf>
<http://www.banquemondiale.org/fr/news/opinion/2014/07/16/haiti-2030-un-pays-sans-pauvreteextreme-catastrophes-naturelles>
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/114551486129191941/pdf/97435-FRENC-H-AM-P126744-OUO-9-Box391480B-ACS.pdf>

- Site de la BID
 - <https://www.iadb.org/fr/common-pages/termes-et-conditions>
 - <https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=39556684>
 - <https://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=EZSHARE-328957462-88>
 - <https://www.iadb.org/fr/propos-de-la-bid/aperçu-general>
 - <https://www.iadb.org/fr/propos-de-la-bid/supervision-et-audit>
 - <https://www.iadb.org/fr/propos-de-la-bid/pays-membres-non-emprunteurs>
 - <https://www.iadb.org/fr/infos/haiti-investira-dans-des-infrastructures-productives-avec-le-soutien-de-la-bid>
 - <https://publications.iadb.org/publications/english/document/From-Structures-to-Services-The-Path-to-Better-Infrastructure-in-Latin-America-and-the-Caribbean-Executive-Summary.pdf>
 - <https://www.iadb.org/fr/infos/la-bid-clot-lannee-avec-pres-de-20-milliards-de-nouveaux-financements-pour-la-region-1>
- Site de CAIRN INFO
 - <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2018-1-page-15.htm>
 - <https://www.cairn.info/des-territoires-vivants-pour-transformer-le-monde--9782759226542-page-187.htm>
- Site de CENTRAIDER
 - <https://www.centraider.org/fiche-technique-n1-les-etapes-du-cycle-de-projet/>
- Site de CERAPCOOP :
 - <https://www.cerapcoop.org/2018/06/22/limportance-de-la-cooperation-internationale-pour-le-developpement-durable/>
- Site de la CIJ :
 - <https://www.icj-cij.org/fr/charte-des-nations-unies#charte9>
- Site de la CIRAD
 - https://agritrop.cirad.fr/572502/1/document_572502.pdf
- Site de Légifrance :
 - <https://www.legifrance.gouv.fr>
- Site de Gazette Haiti News

- <https://www.gazettehaiti.com/index.php/node/1430>
- Site du OHCHR
<https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2009/10/default-title-352>
https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/HRCouncil/AdvisoryCom/Session6/A-HRC-AC-6-CRP4_fr.pdf
 - Site Occitanie coopération :
<https://www.oc-cooperation.org/pays-eligibles-a-laide-publique-au-developpement/>
 - Site d'Open Editions Journal
<https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4842>
 - Site de Haïti Libre
 - <https://www.haitilibre.com/article-1316-haiti-economie-la-bid-annonce-l-annulation-de-la-dette-d-haiti.html>
[https://www.haitilibre.com/article-8824-haiti-agriculture-\\$15-millions-de-la-bid-pour-augmenter-la-productivite-agricole.html](https://www.haitilibre.com/article-8824-haiti-agriculture-$15-millions-de-la-bid-pour-augmenter-la-productivite-agricole.html)
<https://www.haitilibre.com/article-31238-haiti-politique-55-millions-de-la-bid-pour-la-modernisation-de-l-etat.html>
<https://www.haitilibre.com/article-25812-haiti-politique-moise-devoile-le-programme-de-modernisation-de-l-etat-d-ici-2023.html>
 - Site du MARNDR
<https://agriculture.gouv.ht/view/01/?-Irrigation->
https://agriculture.gouv.ht/view/01/IMG/pdf/pv-cpp-sps-marndr_bid20janvier2016-vfinale-3.pdf
 - Site de l'OCDE
<https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/aide-publique-au-developpement.htm>
<https://www.oecd.org/fr/cad/15249681.pdf>
<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/1fc9a718-fr/index.html?itemId=/content/component/1fc9a718-fr>
 - Géo Haïti 2010
[http://www.pnuma.org/deat1/pdf/GEO_Haiti2010\(web\).pdf](http://www.pnuma.org/deat1/pdf/GEO_Haiti2010(web).pdf)

- Le Nouvelliste
<https://lenouvelliste.com/article/125162/laide-na-jamais-developpe-un-pays>
<https://lenouvelliste.com/article/180219/bref-etat-des-lieux-du-secteur-agricole-haitien-et-perspectives>
<https://lenouvelliste.com/article/228800/agriculture-et-elevage-que-produit-on-en-core-en-haiti>
<https://lenouvelliste.com/article/233301/financement-record-de-la-bid-en-2021-300-millions-de-dollars-de-projets-approuves-pour-haiti>
- Module de gestion de l'aide externe
<https://haiti.ampsite.net/viewTeamReports.do?tabs=false&reset=true>
- Persée
https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1965_num_6_23_2134
- Village Justice
<https://www.village-justice.com/articles/inaccessibilite-des-lois-haiti-obstacle-de-mocratie,39105.html>

ANNEXE

TABLEAU DES PROJETS ET DES BAILLEURS

BAILLEUR	NOMBRE DE PROJET	MONTANT DU FINANCEMENT / MONNAIE			DEPARTEMENT D'INTERVENTION
		USD	EURO	\$ CAN	
BID	5	187,859,305	-	-	ARTIBONITE, CENTRE GRAND'ANSE, NORD, NORD'EST, OUEST SUD, SUD'EST
BM	3	110,610,046	-	-	CENTRE, NIPPES, NORD, NORD'EST SUD
USAID	2	101,531,737	-	-	NORD ,NORD'EST, OUEST
CANADA	5	-	-	48,999,828	GRAND'ANSE SUD
UE	1	-	42, 000,000	-	NORD'OUEST HAUT ARTIBONITE
AFD	1	-	20, 960,000	-	SUD
FIDA	1	16,555,000	-	-	NIPPES,OUEST
TAIWAN	1	16, 225,000	-	-	ARTIBONITE, SUD, NORD'EST
Total	19	432,781,088	62,960,000	48,999,828	

Tableau annexe 1¹³⁴

¹³⁴ Annexe 1, source DCE, Projets agricoles financés pas l'aide externe, MARNDR, Port-au-Prince, Janvier 2021, p.2



Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur
Henry Robert MARC-CHARLES
Major Forces Armées d'Haïti

2ème. Année No. 92

PORT-AU-PRINCE

Jeudi 12 Novembre 1987

SOMMAIRE

- * Décret portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural désigné sous le sigle MARNDR.

Vu la Proclamation du 7 Février 1986 du Conseil National de Gouvernement;

Vu le Décret du 7 Février 1986 portant dissolution de la Chambre Législative;

Vu le Message en date du 13 Avril 1987 annonçant la nouvelle composition du Conseil National de Gouvernement;

Vu la Loi du 17 mars 1958 portant Organisation du Département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Vu la Loi du 17 septembre 1963 instituant le Bureau de Crédit Agricole;

Vu la Loi du 24 mai 1971 réorganisant l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite;

Vu la Loi du 23 février 1972 créant l'organisme de Développement de la Plaine des Gonaïves;

Vu le décret du 25 mai 1973 réglemantant l'Enseignement Agricole aux différents degrés moyen, professionnel et supérieur;

Vu la Loi du premier décembre 1976 créant l'Organisme de développement du Nord;

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE D'HAÏTI

DECRET

CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNEMENT

Henri Namphy, Lieutenant-Général FAd'H
Président
Williams Regala,
Général de Brigade FAd'H,
Luc D. Hector,
Membres

Vu les articles 8, 9. 32-4, 32-36-4, 37, 39, 51-2, 87-247, 249, 253, 254, 255, 256, 257, 35 et 285-I de la Constitution;

Vu le Décret du 7 mars 1978 transférant le Service de l'Enseignement Rural au Département de l'Education Nationale;

Vu le Décret du 2 avril 1981 transférant au Département du Commerce et de l'Industrie l'Institut Haïtien de Promotion du Café et des Denrées d'Exportation;

Vu la Loi du 6 septembre 1982 portant uniformisation des structures, normes, procédures et principes généraux de l'Administration Publique Haïtienne;

Vu la Loi du 19 septembre 1982 établissant le statut général de la fonction publique;

Vu le Décret du 29 novembre 1985 intégrant au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural deux Organismes Autonomes: l'Organisme de Développement du Bassin Fleuve Artibonite (ODBFA) et l'Organisme de Développement du Nord'Ouest (ODNO);

Vu la Loi du 19 Septembre 1982 relative à la régionalisation;

Vu le Décret du 13 novembre 1986 plaçant l'organisme de Développement du Nord sous la tutelle du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural;

Vu le Décret du 8 Août 1986 rectifié par celui du 11 Août 1986 portant

création du Commissariat à la Promotion Nationale et à l'Administration Publique;

Considérant qu'il n'existe actuellement aucune correspondance entre les structures générales du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural et le cadre juridique prévu par la loi du 17 mars 1958;

Considérant que, tout en réadaptant les dites structures à la dynamique des missions du MARNDR, il est impératif de conformer leur mode d'organisation et de fonctionnement aux dispositions de la Constitution;

Considérant qu'à cet effet, il convient d'aménager de nouvelles structures territoriales ainsi que des mécanismes appropriés de délégation de pouvoirs et de moyens d'action afin de rendre opérationnelle et efficace la déconcentration administrative du Ministère dans l'accomplissement de ses missions au bénéfice des communautés rurales;

Sur le rapport du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural,

Et après délibération en Conseil des Ministres,

D E C R E T E

TITRE PREMIER: Dispositions Générales

CHAPITRE PREMIER

OBJET

Article 1er.— Le présent Décret porte organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural désigné sous le Sigle MARNDR.

Article 2.— Le MARNDR est placé sous la haute Direction d'un Ministre.

CHAPITRE 2MISSIONS ET ATTRIBUTIONSSECTION 1^{re} : Missions

Article 3.- Le MARNDR a pour missions de formuler et d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du Secteur économique du Gouvernement de la République dans les domaines de l'Agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du Développement Rural.

SECTION 2 : Attributions

Article 4.- Le MARNDR poursuit ses missions en exerçant les attributions suivantes:

- 1) Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage.
- 2) Mettre en oeuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et d'élevage destinés en priorité à la consommation nationale.
- 3) Aménager seul ou de concert avec les autres Secteurs intéressés, des mécanismes propres à assurer et à garantir la stabilité des prix des produits de consommation locale et des denrées d'exportation.
- 4) Encourager l'échange inter-régional des surplus des produits agricoles ainsi que l'absorption de leurs excédents par l'agro-industrie.
- 5) Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et en faciliter la vulgarisation des résultats.
- 6) Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, notamment

en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune;

- 7) Veiller à l'exécution de cette politique en collaboration avec les autres Ministères et les collectivités territoriales de façon à arrêter le processus de dégradation de l'environnement;
- 8) Participer avec les institutions concernées à la révision de la législation réglementant la propriété, la possession et la jouissance et l'exploitation des ressources et plus particulièrement de celle relatives aux systèmes de tenure des terres agricoles;
- 9) Encourager les usagers des systèmes d'irrigation à s'organiser en groupements afin de rendre plus rationnelle et plus efficace l'utilisation de cette ressource;
- 10) Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation;
- 11) Veiller à la coordination et au contrôle de toutes activités intéressant le développement rural ou en assurer l'animation.
- 12) Contribuer par tous les moyens au changement dans le milieu rural notamment en encourageant l'introduction des conditions de progrès telles l'éducation, la promotion de l'habitat, des voies et moyens de communication, le crédit, l'agro-industrie et la commercialisation, la santé, le loisir, les technologies nouvelles et appropriées etc... .
- 13) Concourir à la mise en place de structures propres à favoriser le développement continu du milieu rural.
- 14) Entreprendre, encourager et/ou faciliter dans le milieu rural les interventions publiques parapubliques et privées pour la diversification et l'augmentation des sources de revenu.

- 15) Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation.
- 16) Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées.
- 17) Promouvoir au triple niveau supérieur, moyen et vocationnel l'enseignement des sciences et techniques touchant aux différentes branches de ses missions.
- 18) Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du Développement Rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales oeuvrant dans ces mêmes domaines.
- 19) Exercer toutes autres attributions découlant des missions définies par la loi.

TITRE 2

Dispositions Organiques

Article 5.-

L'Organisation générale du MARNDR comprend:

- 1) Les Services centraux.
- 2) Les Services territoriaux déconcentrés.

CHAPITRE 3

DES SERVICES CENTRAUX

Article 6.-

Les Services Centraux comprennent:

de l'ancienneté et de la classe. Les postes de responsabilité feront l'objet d'une indemnité de fonction ou de poste dont le montant sera calculé compte tenu du montant brut, du traitement ou du salaire.

TITRE 3**DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES****SECTION 1ère****DISPOSITIONS TRANSITOIRES****Article 107.-**

Les attributions spécifiques de chaque Service ou Section seront définies par les règlements internes. Le nombre des Districts et Agences peut être modifié par décision administrative du Ministre, compte tenu de la croissance démographique et des disponibilités budgétaires. Il en est de même des attributions des Services et des Sections. Les organismes spéciaux pourront progressivement être absorbés par la Structure Départementale.

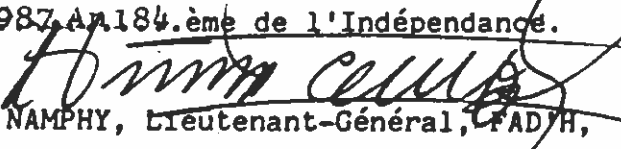
Article 108.-

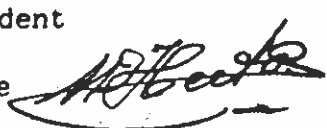
Les règlements d'administration déterminent également le mode d'organisation et de fonctionnement des diverses unités administratives et techniques en tout ce qui n'est pas contraire au présent Décret et aux autres lois en vigueur.

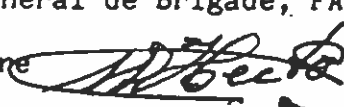
SECTION 2**DISPOSITIONS FINALES****Article 109.-**

Le présent Décret abroge toutes lois ou dispositions de loi, tous Décrets-loi ou dispositions de Décrets-lois, tous Décrets ou dispositions de Décrets, tous Arrêtés ou dispositions d'Arrêtés qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Ministères de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, des Finances et des Affaires Economiques chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 30. Septembre 1987, 184.ème de l'Indépendance.


Henri NAMPHY, Lieutenant-Général, FAD'H, Président

 Williams REGALA, Général de Brigade, FAD'H, Membre 

Luc D. HECTOR, Membre 

PAR LE CONSEIL NATIONAL DE GOUVERNEMENT:

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural :

Agr. Gustave MENAGER *Menager*

Le Ministre de l'Economie et des Finances :

Leslie DELATOUR *Delatour*

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications :

Jacques JOACHIM, Colonel Ing. FAD'H *Joachim*

Le Ministre de l'Intérieur et de la Défense Nationale : *A.I.*

pour Williams REGALA, Général de Brigade FAD'H *Trancong*

Le Ministre de la Justice :

Me. François ST-FLEUR *St-Fleur*

Le Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes :

Hérard ABRAHAM, Colonel FAD'H *Abraham*

Le Ministre de l'Information et de la Coordination A.I. :

Me. François Gérard C. NOEL *Gerard Noel*

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports :

Patrice DALENCOUR *Pat-Dalencour*

Le Ministre des Affaires Sociales :

Me. François Gérard C. NOEL *Gerard Noel*

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie :

Mario CELESTIN *Mario Celestin*

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population :

F. Jean VERLY, Lieutenant-Colonel (SS) FAD'H *Verly*

Le Ministre sans Portefeuille :

fr Jean René CONDE *Delatour*

Tableau annexe 3

Indicateurs de croissance	2019	2020	2021(e)	2022(e)	2023(e)
PIB (Mi USD)	14,79	14,51	20,14	18,83	19,80
PIB (croiss, annuelle en %)	-1,7(e)	-3,3(e)	-0,7	1,3	1,3
PIB/h en (USD)	1.277(e)	1.235(e)	1.692	1.560	1.619
Endettement de l'Etat (%PIB)	25,8	21,3(e)	24,9	25,1	25,0
Taux d'inflation (%)	17,3	22,9	16,2	15,5	15,9
Balance des Transactions courantes (Mi USD)	0,17	0,49	-0,06	0,03	0,02
Balance des Transactions courantes (% PIB)	-1,2	3,4(e)	-0,3	0,2	0,1

Source : FMI - World Economic Outlook Database - October 2021